Quatre-vingt-troisième année. — N° 273. Le Numéro : 12 francs. Dimanche 18 Novembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 11442).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Arrêté portant nomination (radiodiffusion et télévision françaises) (p. 11443).

Ministère de la justice.

Décret n° 51-1312 du 16 novembre 1951 portant remise en vigueur partielle du décret du 23 septembre 1919, modifiant le décret du 28 novembre 1900, instituant un compte rendu sommaire des audiences des cours d'appel et des tribunaux de première instance (p. 11443).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 51-1313 du 16 novembre 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, des grades supprimés dans le corps des traducteurs du ministère des affaires étrangères (p. 11443).

Arrêté portant admission à la retraite (office des biens et intérêts privés) (p. 11443).

(1 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décret du 16 novembre 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 11443).

Décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur (p. 11443).

Arrêté du 30 octobre 1951 relatif aux indemnités susceptibles d'être attribuées par les collectivités locales aux membres des commissions départementales et communales de sécurité (p. 11444).

Arrêtés portant intégration, réintégration, affectation, mutations et mise en position de congé (sûreté nationale) (p. 11444).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 14 novembre 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 11445).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-1315 du 16 novembre 1951, pris en application de l'article 3 de la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 portant majoration de certaines rentes viagères et pensions (p. 11448).

Arrêtés portant promotions, nominations, détachements et acceptation de démission :

Caisse des dépôts et consignations (p. 11449).
Contributions indirectes (p. 11449).
Imprimerie nationale (p. 11449).
Institut national de la statistique et des études économiques (p. 11449).
Services extérieurs du Trésor (p. 11449).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 13 novembre 1951 portant convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 11450).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil académique de Nancy (p. 11450).

Arrêtés portant détachement et acceptation de démission (bibliothèques et enseignement du premier degré) (p. 11450).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 8 novembre 1951 modifiant l'arrêté du 6 juillet 1948 relatif à l'examen du brevet professionnel de projectionniste de spectacles cinématographiques (p. 11450).

Arrêtés relatifs aux résultats des concours de recrutement de professeurs techniques adjoints (p. 11450).

Arrêtés portant nomination d'élèves professeurs et conférant l'honorariat (école normale supérieure de l'enseignement technique et école normale supérieure d'éducation physique et des sports) (p. 11450).

Arrêté portant détachement (inspection de la jeunesse et des sports) (p. 11451).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 11448).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 12 novembre 1951 autorisant le recrutement de personnel contractuel et auxiliaire à la direction des affaires militaires (p. 11451).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 51-1298 portant règlement d'administration publique pour la création du grade de chef de centre supérieur du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer (rectificatif) (p. 11451).

Arrêté du 12 novembre 1951 relatif aux concours direct et professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer (p. 11451).

Arrêtés portant nomination, titularisations, détachements, acceptation de démission et modifiant les dispositions de précédents arrêtés:

Administrateurs (p. 11451).

Administration générale (p. 11451).

Administration centrale (p. 11452).

Elevage et industries animales (p. 11452).

Météorologie (p. 11452).

Transmissions (p. 11452).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 11452).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 17 octobre 1951 portant remise de débet (p. 11452).

Arrêté du 15 novembre 1951 annulant les dispositions des arrêtés des 21 juin et 31 août 1951 relatifs aux commissions administratives paritaires des administrateurs civils et des secrétaires d'administration et fixant la date des élections des représentants du personnel à ces commissions (p. 11452).

Arrêté portant réintégration (administration centrale) (p. 11452).

Décisions portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de protection pour ces machines (rectificatifs) (p. 11452).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés portant détachements (administration centrale) (p. 11453).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant admissions, nominations et titularisations (secrétaires d'administration) (p. 11453).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant ouverture de crédits (legs et donations) (rectificatif) (p. 11453).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 5 novembre 1951 autorisant les fabrications de conserves, de semi-conserves et de plats cuisinés de certaines espèces de poissons et animaux marins (p. 11453).

Arrêté du 12 novembre 1951 fixant le taux des indemnités de nourriture dues pour rapatriement sur réquisition (p. 11454).

Arrêté du 13 novembre 1951 portant application du décret n° 48-1870 du 10 décembre 1948 aux enseignements et aux jurys d'examens ou de concours organisés dans le cadre du ministère de la marine marchande (p. 11454).

Naturalisations et réintégrations (p. 11457).

Nominations à des emplois réservés (p. 11461).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions, de bureaux et de la conférence des présidents (p. 11461).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 11463).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commission du jeudi 15 novembre 1951. — Convocations de commissions (p. 11464).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 11465).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement, en 1952, de personnel navigant (p. 11465).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats de l'exercice 1951 au 30 septembre 1951 et états de développement, par ministère, des dépenses et des recettes budgétaires au 30 septembre 1951 (p. 11467).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaire (p. 11465).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux exportateurs de ferrailles de fonte vers l'Italie (p. 11466).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 11466).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Danemark (rectificatif) (p. 11466).

Annonces (p. 11469).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu, le jeudi 15 novembre 1951, successivement:

Son Excellence M. Federico Jimenez O'Farrill, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Mexique en France.

M. Zaw Win, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Birmanie en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Radiodiffusion et télévision françaises.

Par arrêté du 9 octobre 1951, est nommé à l'emploi de secrétaire rédacteur d'administration stagiaire (indice 185), à compter du 17 septembre 1951, M. Branet (Reger).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 51-1312 du 16 novembre 1951 portant remise en vigueur partielle du décret du 23 septembre 1949, modifiant le décret du 28 novembre 1900, instituant un compte rendu sommaire des audiences des cours d'appel et des tribunaux de première instance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 28 novembre 1900 instituant un compte rendu sommaire des audiences des cours d'appel et des tribunaux de première instance, modifié en dernier lieu par le décret du 23 septembre 1949;

Vu le décret du 30 septembre 1951 portant suspension du décret susvisé du 23 septembre 1949,

Décrète:

Art. 1er. — A partir du 1er janvier 1952, les greffiers des cours d'appel, cours d'assises et tribunaux de première instance établiront, en même temps que le bulletin n° 1 du casier judiciaire relatif à toute condamnation pénale, un duplicata non nominatif.

Ces duplicata seront envoyés au procureur général dans la première quinzaine du mois suivant l'expiration du délai prévu à l'article 4 du décret du 13 avril 1949 pour l'établissement du bulletin n° 1. Le procureur général les transmettra dans le délai de cinq jours à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDGAR FAURE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 51-1313 du 16 novembre 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, des grades supprimés dans le corps des traducteurs du ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 23 mai 1951 portant codification des textes législatifs concernant les pensions civiles et militaires de retraite, notamment son article 26;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret du 15 juin 1934 portant organisation de l'administration centrale des affaires étrangères, ensemble les textes qui l'ont complété et modifié;

Vu le décret du 30 septembre 1949 portant règlement d'administration publique pour le statut particulier des traducteurs du ministère des affaires étrangères, notamment son article 18;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour application des dispositions du décret du 23 mai 1951 susvisé, les assimilations des grades et classes supprimés et modifiés dans le corps des traducteurs sont établies conformément au tableau de correspondance ci-annexé.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

CADRES ANTÉRIEURS A 1949	CADRES ACTUELS
Chef de bureau traducteur:	Traducteur de 1re classe:
Hors classe	3e échelon.
De 1re classe	
De 2e classe	2e échelon.
De 3e classe	1er échelon.
Sous-chef de bureau traducteur:	Traducteur de 2e classe:
De 1re classe	5e échelon.
De 2e classe	3e échelon.
De 3e classe	1er échelon.
Traducteur:	Traducteur de 3e classe:
De 1re classe	5e échelon.
De 2e classe	
De 3e classe	4e échelon.
De 4e classe	
De 5e classe	3e échelon.
De 6e classe	2e échelon.
De 7e classe	1er échelon.

Office des biens et intérêts privés.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères en date du 13 novembre 1951, Mme Valat (Suzanne), née Schwartz, secrétaire, 7e échelon, à l'office des biens et intérêts privés (délégation de Strasbourg), est admise, en application de l'article 92 de la loi du 19 octobre 1946, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er décembre 1951.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 16 novembre 1951 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 16 novembre 1951, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association dite Le Sanatorium des cheminots, dont le siège est à Paris.

Décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 45-01 du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Vu le décret n° 48-1946 du 27 décembre 1948 fixant le nombre d'emplois de directeurs généraux et de directeurs dans les administrations centrales des ministères;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'administration centrale du ministère de l'intérieur comprend:

1° Le cabinet du ministre;
2° Les inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire et le corps de l'inspection générale de l'administration;
3° Les services directement rattachés au cabinet du ministre;
4° La direction du personnel et des affaires politiques;
5° La direction des services financiers et du contentieux;
6° La direction de l'administration départementale et communale;
7° La direction générale de la sûreté nationale;
8° La direction du personnel et du matériel de la police;
9° La direction de la réglementation.

Art. 2. — Les services directement rattachés au cabinet du ministre comprennent:

1° Le bureau du cabinet, chargé du secrétariat administratif du cabinet du ministre et du service du courrier du ministère;
2° Le service du chiffre;
3° Le service de l'Algérie et des départements d'outre-mer, qui a pour mission d'assurer le contrôle supérieur des affaires algériennes, ainsi que la coordination de l'activité des administrations métropolitaines dans les départements d'outre-mer;
4° Le service national de la protection civile qui est chargé de la protection contre l'incendie, de la défense passive ainsi que des questions de défense en surface intéressant le ministère de l'intérieur;
5° Le service des transmissions;
6° Le service intérieur.

Art. 3. — La direction du personnel et des affaires politiques est chargée d'administrer le personnel du corps préfectoral, de l'inspection générale de l'administration, de l'administration centrale et des cadres techniques ainsi que le personnel d'Etat des préfectures.

Elle traite les questions relatives aux affaires politiques, aux élections, aux cultes, aux associations et les questions propres aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Elle assure, en outre, l'étude et l'utilisation des rapports des préfets.

Art. 4. — La direction des services financiers et du contentieux est chargée, pour l'ensemble du ministère, des questions de principe d'ordre financier comportant une incidence sur le budget de l'Etat, du budget, de la comptabilité, des pensions et des œuvres sociales, ainsi que du contentieux général.

Le dépôt légal et la bibliothèque sont rattachés à cette direction.

Art. 5. — La direction de l'administration départementale et communale est chargée du contrôle des collectivités locales.

Art. 6. — La direction générale de la sûreté nationale comprend les services directement rattachés au directeur général, des directions d'administration centrale et les directions actives de police.

Les directions d'administration centrale sont:

La direction du personnel et du matériel de la police et la direction de la réglementation dont les attributions sont respectivement fixées aux articles 7 et 8.

Les directions actives de police sont:

La direction active de la police judiciaire, chargée de rechercher les auteurs des crimes et délits et de les déférer à la justice;

La direction active des renseignements généraux, chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements d'ordre politique, social et économique, nécessaires à l'information du Gouvernement. Elle a, en outre, dans ses attributions, la police de l'air, le contrôle de la circulation des personnes aux frontières et la surveillance des établissements de jeux et des hippodromes;

La direction active de la surveillance du territoire, chargée de la recherche, du contrôle et de la répression de toutes les activités secrètes de l'étranger dans les départements.

La liste des services directement rattachés au directeur général sera fixée par arrêté.

Art. 7. — La direction du personnel et du matériel de la police est chargée de l'administration des personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat. Elle assure l'acquisition, la répartition, le contrôle de l'utilisation et l'entretien des immeubles, des matériels divers, des armements et des moyens de transport mis à la disposition de ces personnels.

Art. 8. — La direction de la réglementation est chargée d'élaborer les textes législatifs et réglementaires en matière de police administrative, d'étrangers et de sûreté de l'Etat et d'en suivre l'application.

Art. 9. — Un arrêté du ministre de l'intérieur fixera la répartition des sous-directions et des bureaux de ces directions et services ainsi que leurs attributions.

Art. 10. — Le décret n° 51-715 du 7 juin 1951 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur est abrogé.

Art. 11. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Indemnités susceptibles d'être attribuées par les collectivités locales aux membres des commissions départementales et communales de sécurité.

Le ministre de l'intérieur, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret validé du 7 février 1941 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public, et notamment les articles 263 à 267 relatifs aux commissions départementales et communales de sécurité;

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacement alloués aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 50-1460 du 25 novembre 1950 portant relèvement des indemnités attribuées aux rapporteurs près de la commission centrale de sécurité,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les fonctionnaires de l'Etat membres des commissions départementales ou communales de sécurité peuvent être remboursés par les départements ou les communes de leurs frais de déplacement dans les conditions fixées par le décret du 4 octobre 1945 et les textes subséquents.

Art. 2. — Les fonctionnaires de l'Etat rapporteurs près d'une des commissions susvisées pourront bénéficier, d'autre part, d'une indemnité qui ne pourra dépasser 500 F par affaire traitée, sans que la dépense unitaire moyenne excède 350 F pour chaque affaire ni que chaque rapporteur puisse recevoir au total par an plus de 20.000 F pour les rapports présentés à la commission départementale et 10.000 F pour ceux présentés à la commission communale.

Art. 3. — Le directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile au ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er juillet 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Pour le ministre du budget et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Sûreté nationale.

COMMANDANTS

Par arrêté en date du 2 octobre 1951, M. Bagault (Kléber), commandant des gardiens de la paix de 3e classe, au corps urbain de Bordeaux, est mis en congé de longue durée pour une période de six mois.

Par arrêté en date du 2 novembre 1951, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Danais (Raymond), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, à la direction générale de la sûreté nationale (état-major des C. R. S.).

M. Caignard (Guy), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, au groupement des C. R. S. n° 2 à Lille.

M. Dantheny (Raoul), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 132.

M. Labernadie (Georges), commandant de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 162.

M. Lamy (André), commandant de C. R. S. de 2e classe, au groupement des C. R. S. n° 3 à Rennes.

M. Lecointre (Roger), commandant de C. R. S. de 2e classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 3.

OFFICIERS

Par arrêté en date du 23 août 1951, M. Mouvet (André), officier de paix de 1re classe, est muté dans l'intérêt du service au corps urbain de Sète.

Par arrêté en date du 12 septembre 1951, M. Dumont (Alphonse), officier de paix de 2e classe, en disponibilité, est réintégré dans ses fonctions et affecté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Saint-Malo.

Par arrêté en date du 24 septembre 1951, M. Pinault (Raymond), officier de paix principal de 1re classe de la police d'Etat d'Algérie, est intégré dans les cadres de la sûreté nationale et affecté en la même qualité au corps urbain de Marseille, en remplacement de M. Moulin (Pierre), officier de paix de 1re classe, intégré dans les cadres de la police d'Etat d'Algérie.

Par arrêté en date du 5 octobre 1951, M. Santer (François), officier de paix de 1re classe, est muté, pour convenances personnelles, au corps urbain de Tourcoing.

Par arrêté en date du 2 novembre 1951, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Anthonioz (Eugène), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 31, dont il assurera le commandement par intérim.

M. Chevalier (Henri), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 5, dont il assurera provisoirement le commandement.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 14 novembre 1951 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 14 novembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 31 octobre 1951, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée « à titre posthume » aux sous-officiers désignés ci-après:

Guiraud (Yvon-Jacques), adjudant.

Pataut (André-Léon), adjudant.

Cornuot (Georges-Robert), sergent-chef.

Lemaire (Louis-Alfred), sergent-chef.

Fleur (Jean-Charles), sergent.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 14 novembre 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 14 novembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier-marinier désigné ci-après:

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

Guyader (Jean-Marie), second maître de 1re classe de manœuvre, mle 13.B.31; 15 ans 6 mois de services. Deux fois cité.

Décret du 14 novembre 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 14 novembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Albertini (Pierre-Jean), aspirant, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle 955 au recrutement d'Ajaccio.

Abdallah ben Abdesselem ben Aomar, 1re classe, 826e bataillon de construction, classe 1943, mle B. 507 au recrutement du Maroc.

Abderrahman Bouhadjar, 2e classe, 71e bataillon du génie, classe 1940, mle 208 au recrutement d'Oran.

Abderrahmane ben Si Ahmed, 2e classe, 65e goum, 3e tabor, 1er groupe de tabors marocains, classe 1943, mle 385 au 65e goum.

Abdesselem ben Hassan ben Allal, 2e classe, 88e bataillon du génie, classe 1943, mle B. 2113 au recrutement du Maroc.

Alessandri (Noël), adjudant, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1933, mle 1668 au recrutement d'Ajaccio.

Ali ben Ahmed ben Djamelhoum, brigadier, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1935, mle 2856/35 A. C. A. T.

Ali ben Salah ben Abdallah el Jouini, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 2116/40 A. C. A. T.

Ali Ou Mohamed, 1re classe, 65e goum, 3e tabor, 1er groupe de tabors marocains, classe 1930, mle 306 au 65e goum.

Ali Ou Said, 1re classe, 65e goum, 3e tabor, 1er groupe de tabors marocains, classe 1931, mle 159 au 65e goum.

Allal ben Ali, 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, 3e commando, classe 1943, mle B. 5066 au recrutement du Maroc.

Ammar ben Abdallah dit Boudes Selitli, caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1922, mle 88 L 36 A. C. A. T.

Andersen (Rasmus-Emil-Ewald), sergent, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1921, mle 1 LE au recrutement d'Oran.

Andreu (Henri), chasseur, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 1113 au recrutement d'Oran.

Andrieu (Henri-Denis), 1er sapeur, 19e bataillon du génie, classe 1941, mle 49395 au recrutement de la 1re région.

Aniba Abdelkader ben Mohamed, 1re classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, mle 0136 au recrutement d'Oran.

Appietto (Justin-Jean-Napoléon), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 43 au recrutement d'Ajaccio.

Arheletche (Emile-Pierre), brigadier-chef, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 11314 *ter* au recrutement de Toulouse.

Artigue (Paul-Henri-Emile), caporal, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1932, mle LM 2225 au recrutement de Lorient.

Aubertin (Emile), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 4252 au recrutement de Metz.

Aznar (Robert), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 23914 au recrutement de Toulouse.

Badets (André-Jean), 2e classe, 2e bataillon de zouaves, classe 1941, mle 13068 *ter* au recrutement de Toulouse.

Badia (Michel-Paul), caporal, 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 700 au recrutement d'Oran.

Baeza (Jean-Manuel), chasseur, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 877 au recrutement d'Oran.

Bailly (Aimable-Jean-Baptiste-Gaston), caporal, 60e régiment d'infanterie, classe 1923, mle 34 au recrutement de Besançon.

Bauer (Paul), maître ouvrier, 15e régiment du génie, 665e compagnie d'exploitation, classe 1931, mle 353 au recrutement de Mulhouse.

Beau (Gaston-Albert), adjudant, détachement d'armée de l'Atlantique, classe 1933, mle 3119 au recrutement de Bordeaux.

Beauchet (Pierre-Marie-Joseph), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 22740 au recrutement de Rennes.

Beauleret (Gabriel), 2e classe, 2e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1942, mle 3385 au recrutement de Chalons-sur-Marne.

Belgacem ben Mohamed ben Salah ben Mohamed, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1938, mle 3791/38 A. C. A. T.

Benamou (Albert), soldat, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 3007 au recrutement d'Oran.

Benavides (Juan-José), cavalier, 2e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 3447 au recrutement d'Oran.

De ben Perez (Rafaele), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1944, mle 1253 L.E. au recrutement d'Oran.

Beriani (Azqueta-Manuel), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1941, mle 42 L.E. au recrutement d'Oran.

Bernaczyk (Stanislas), caporal, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1931, mle 355 au recrutement d'Oran.

Berry (Abel-Georges), brigadier, 11e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1928, mle 1394 au recrutement de Poitiers-Châtellerault.

Berthiot (Marcel-Alexandre-André), 2e classe, 1er bataillon de choc, classe 1943, mle 16025 au recrutement de Dijon.

Bettoglia (Gilles), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1943, mle 24301 au recrutement de Lyon.

Bidot (Jean-Baptiste), sergent, 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1931, mle 278 au recrutement de Mont-de-Marsan.
Binet (Pierre-Julien), 2e classe, 3e bataillon de choc, classe 1944, mle 17474 au recrutement de la 1re région.
Bizos (Pierre-Edouard), 2e classe, bataillon de choc no 3, classe 1943, mle 26808 au recrutement de la 1re région.
Blanc (Aimé), 1re classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1944, mle 21492 au recrutement de Lyon.
Blanot (Lucien), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 3753 L.E. au recrutement d'Oran.
Bonfanti (André-Jacques), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1943, mle F 47 au recrutement d'Ajaccio.
Boucherie (Pierre-Jean-Gustave), sergent, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 1797 au recrutement de Lille.
De Bourgoing (Guillaume-Alban-Marie-Girard), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1946, mle 55163 au recrutement de la 1re région.
Bouvet (Gilbert-André), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1944, mle 1638 au recrutement de la 1re région.
Breton (Alphonse-Louis), 2e classe, 4e commando de France, classe 1945, mle 75-51932 au recrutement de la 1re région.
Brini (Costante), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 1681 L.E. au recrutement d'Oran.
Brocas (Jean), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 9132 au recrutement de Toulouse.
Brousse (Bernard), brigadier, 1er régiment de cuirassiers, classe 1942, mle R. 213 au recrutement du Maroc.
Brunet de la Grange (Gérard-Marie-Joseph), maréchal des logis, 11e régiment de dragons portés, classe 1925, mle 787 au recrutement de Poitiers.
Bruno (Guido), 1re classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1942, mle 52 L.E. au recrutement d'Oran.
Burdin (Francisque), caporal-chef, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1941, mle 27189 au recrutement de Lyon.
Cambray (René), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 188 au recrutement de Paris.
Campello (Antoine-Roger), 1er sapeur, 71e bataillon du génie, classe 1942, mle 167 au recrutement d'Oran.
Camps (Jean-Joseph-Pierre), sergent, 57e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 294 au recrutement de Tarbes.
Cano (Antoine), tirailleur, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 3500 au recrutement d'Oran.
Cara (Adolphe), caporal, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 649 au recrutement d'Oran.
Caseilles (Lucien-Simon), spahi, 4e régiment de saphis marocains, classe 1943, mle 1503 au recrutement d'Oran.
Cassou-Hors (Joan), 1re classe, 2e régiment de dragons, classe 1942, mle 10934 *ter* au recrutement de Toulouse.
Caumont (Jean), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 3758 L.E. au recrutement d'Oran.
Cerros (François), 2e classe, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1947, mle 22963 au recrutement de Toulouse.
Cesare (Ermengildo), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1944, mle 1056 LE au recrutement d'Oran.
Champeaux (René-Victor), sergent, 21e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1471 au recrutement de Lyon.
Chanson (Paul), brigadier-chef, 102e groupe d'observation d'artillerie, classe 1943, mle 1870 au recrutement d'Oran.
Chapon (Ferdinand), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1942, mle 98 LE au recrutement d'Oran.
Chatelin (Maurice-Charles), 2e classe, 1er bataillon de choc, classe 1943, mle 11239 au recrutement de la 7e région.
Chavatte (Maurice), 2e classe, 3e bataillon de choc, classe 1945, mle 46485 au recrutement de Rennes.
Cheminard (Ernest), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1942, mle 334 LE au recrutement d'Oran.
Choutt (Pierre), caporal, 67e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 27168 au recrutement de la 1re région.
Cilerne (Désiré-René), maréchal des logis chef, 1er régiment de cuirassiers, classe 1933, mle 1479 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Claude (Estève), 1re classe, 2e bataillon de la légion étrangère, classe 1939, mle 45 au recrutement de Perpignan.
Colart (Georges-Charles), caporal-chef, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1939-37, mle 3991 au recrutement de Lille.
Colin (Joseph), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1938, mle 528 au recrutement de Chambéry.
Colomb (Jean-Louis), aspirant, 24e bataillon de chasseurs alpins, classe 1935, mle 1457 au recrutement d'Annecy.
Combret (Fernand-Achille-Charles), chasseur, 2e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 783 au recrutement d'Oran.
Cortesi (Luigi), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 890 LE au recrutement d'Oran.
Coste (Pierre-Jean-Joseph), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 9351 *bis* au recrutement de Toulouse.
Coulazou (Gabriel), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 35426 au recrutement de Lyon.
Cunchinabe (Pierre), cadet, 1re classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1931, mle 61 LE au recrutement d'Oran.
Czujko (René-André), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1947, mle 8372 au recrutement de Nancy.
Degallaix (Marceau-Pierre-Voltaire), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1945 au recrutement de Marseille.
Denat (Jean-Lucien-Charles), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1945, recrutement de Marseille.
Derveaux (Jean-Baptiste), caporal-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 714 au recrutement de Sarrebourg.
Descazeaux (Albert), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 23394 au recrutement de Toulouse.
Devoto (Alfred), sergent, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1939, mle 858 au recrutement de la Seine (4e bureau).
Dispot (Henri-Léon), canonnier, 304e régiment d'artillerie, classe 1931, mle 1275 au recrutement de Saint-Lô.
Drouet (Henri-Armand-Raymond-Charles), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 47861 au recrutement de la 1re région.
Dru-Rousset (René), 1re classe, 1er bataillon de choc, classe 1945, mle 910 au recrutement de Rabat.
Duchene (Robert-Marcel-Elisée), caporal-chef, régiment colonial de chasseurs de char, classe 1933, mle 1503 au recrutement de Besançon.
Dufour (Emile), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 11033 au recrutement de la 5e région.
Dupuis (Philippe-Guy-Henri), 2e classe, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1941, mle 42735 au recrutement de la 1re région.
Durand (Georges), brigadier-chef, 34e groupe autonome F. T. A., classe 1941, mle 1642 au recrutement d'Oran.
Durchon (Louis-Henri-Fernand), 2e classe, 187e compagnie de transport 2e D. I. M., classe 1943, mle 21138 au recrutement de la 1re région.
Duroy de Bruignac (Paul-Charles-Albert), caporal, 151e régiment du génie, classe 1948, mle 42791 au recrutement de Lyon.
Dziobeck (Marian), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 227 au recrutement de Marseille.
El Aïdi ben Ezzine ben Ahmed Es Salah, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 2813 R 40 au recrutement A. C. A. T.
Embark ou Addi, moqqadem, 39e goum, 2e groupe de tabors marocains, classe 1939, mle 515 au 39e goum.
Eripret (Georges), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1938, mle 645 au recrutement de Béthune.
Fabre (Michel-Marie-Joseph), sergent-chef, 71e bataillon colonial du génie, classe 1939, mle 539 au recrutement d'Avignon.
Faivre (Ernest-Jules-Hippolyte), adjudant, 6e régiment étranger d'infanterie, classe 1918, mle 600 au recrutement de Besançon.
Fauvel (Louis-Emile), 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934, mle 5852 au recrutement de Bordeaux.
Favre (Jean), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1941, mle 812 LE au recrutement d'Oran.
Femenia (Vincent), spahi, 4e régiment de spahis marocains, classe 1943, mle 2010 au recrutement d'Oran.
Fernandez (André), 2e classe, 15e groupe autonome de F. T. A., classe 1939, mle 990 au recrutement d'Ajaccio.
Ferrere (Pierre), cavalier de 1re classe, 2e régiment de cuirassiers, classe 1940, mle 3131 au recrutement d'Oran.
Fertig (Georges-Yvon), sergent, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1945, mle 1390 au recrutement de Constantine.
Fidanza (Armand-François), soldat, 49e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 7714 au recrutement de Strasbourg.
Flavigny (Jacques-Jean-Félix), 2e classe, 3e bataillon de choc, classe 1942, mle 14888 au recrutement de la 1re région.
Fleury (René), soldat de 2e classe, 4e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 12896 L au recrutement de Périgueux.
Fontaine (Henri), caporal-chef, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1942, mle 26571 au recrutement de Lyon.
Forgerit (Pierre-Louis-Jean), adjudant, bataillon de choc, classe 1931, mle 1376 au recrutement d'Angoulême.
Franceschi (René), 1re classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 16270 au recrutement d'Avignon.
Franco (François), 1re classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1943, mle 53 L. E. au recrutement d'Oran.
Fredj ben Mohamed ben Salah Djéradi, soldat de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 3773/40 A. C. A. T.
Fricotte (Gabriel-Charles), brigadier-chef, 3e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1940, mle 1250 au recrutement de la Seine/1.
Gabert (Raymond-Paul-Marcel), soldat de 1re classe, 159e régiment d'infanterie alpine, classe 1945, mle 37963 au recrutement de Lyon.
Gally (Pierre-Gabriel-Henri), soldat de 2e classe, 29e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 748 au recrutement de Dijon.
Gandibleux (Georges), soldat de 2e classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1944, mle 4325 L. E. au recrutement d'Oran.
Garcia (Louis), soldat, bataillon 806/3e compagnie de transmissions, classe 1943, mle 4165 au recrutement d'Oran.

Gardebled (Jean), soldat de 2e classe, 1er régiment du Morvan, classe 1941, mle 19316 au recrutement de Dijon.
Garella (Paul), soldat de 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 665 au recrutement d'Auch.
Garrido (Michel-Antoine), zouave, 2e bataillon de zouaves, classe 1940, mle 726 au recrutement d'Oran.
Geiller (François), soldat de 2e classe, 163e compagnie de quartier général, classe 1945, mle 9073 au recrutement de Strasbourg.
Gerardi (Robert-Ferdinand), sergent, régiment de marche de légion étrangère, classe 1938, mle 134 au recrutement d'Oran.
Geyelin (Edmond-Lucien), sapeur, 3e bataillon du génie, classe 1943, mle 35509 au recrutement de la 1re région.
Ghanem Rabah, caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939 S, mle 10573 R. M. au recrutement de Constantine.
Glansily (André), soldat de 2e classe, 15e groupe autonome de F.T.A., classe 1936, mle 947 au recrutement d'Ajaccio.
Ginouvier (Pierre-Lucien-Emmanuel-Emile), soldat de 2e classe, 10e régiment du génie, classe 1941, mle 55 au recrutement de Saïgon.
Giordanella (Victor), soldat de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939 F., mle 625 R. M. au recrutement de Constantine.
Goudet (Maurice-Fernand), soldat de 1re classe, bataillon de choc, classe 1941, mle 2543 au recrutement de Nîmes.
Grard (Noël-Oscar), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 433 au recrutement d'Arras.
Greuillet (Félix-Antoine), soldat de 1re classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1941, mle 837 au recrutement d'Oran.
Grosmaire (Camille-Hubert), soldat de 1re classe, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1942, mle 14843 au recrutement de Dijon.
Guenaizi Amor ben Ahmed, soldat de 2e classe, 19e compagnie mulctière, classe 1940 G., mle 4638 R. M. au recrutement de Constantine.
Guezennec (François-Louis), soldat de 2e classe, 505e régiment de chars, classe 1933, mle 1342 au recrutement de Brest.
Guillermain (Arthur-Charles), soldat de 2e classe, 3e bataillon de choc, classe 1942, mle 5067 au recrutement de Saverne.
Gunsett (Paul-Emile), sergent, 35e régiment d'infanterie, classe 1931, mle L. M. 452 au recrutement de Saverne.
Hamann (Marcel), soldat de 1re classe, 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1940, mle 2413 au recrutement de Sarrebourg.
Hamida ben Mohamed ben Belgacem El Gassemi, soldat de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 3285/40, A. C. A. T.
Hattab Boulenouar ben Hadj Abdelkader, soldat de 2e classe, 2e bataillon de zouaves, classe 1934, mle 01014 au recrutement d'Oran.
Heleria (Jean), soldat de 2e classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1944, mle 395 au recrutement d'Oran.
Hugues (Pierre-Gabriel), soldat de 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1920, mle 1868 au recrutement de Bordeaux.
Imbert (Albert-Georges), soldat, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1945, mle R. 1591 au recrutement du Maroc.
Ivars (Pierre), zouave, 2e bataillon de zouaves, classe 1939, mle 2644 au recrutement d'Oran.
Jacquet (Marcel-Roger), caporal, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1938, mle 165 au recrutement d'Agen.
Janvier (Philippe-Marie-Paul), caporal, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1945, mle 51930/75 au recrutement de la 1re région.
Jegentowicz (Jean), soldat de 2e classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1945, mle 621 L. E. au recrutement d'Oran.
Jouveneau (Roger), sergent, commando de Cluny, classe 1939, mle 723 au recrutement de Mâcon.
Juan (Célestino), soldat de 2e classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1942, mle 828 L. E. au recrutement d'Oran.
Jung (Joseph), maréchal des logis chef, 11e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1935, mle 1045, au recrutement de Sélestat.
Kacem ben Ahmed, soldat de 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, 2e commando, classe 1943, mle B. 5122/43 au recrutement du Maroc.
Kechid Laïdi, soldat de 2e classe, 201e régiment de pionniers nord-africains, classe 1936 C., mle 2319 R. M. au recrutement de Constantine.
Kefious Rabah, soldat de 2e classe, compagnie du génie 96/3, classe 1940 C., mle 4106 R. M. au recrutement de Constantine.
Kheffous Mohamed, soldat de 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941 C., mle 5910 R. M. au recrutement de Constantine.
Klaba (Edwin), soldat de 2e classe, 1er régiment d'infanterie, classe 1938, mle 2104 au recrutement de Béthune.
Klein (Guillaume-Gustave), soldat de 2e classe, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 1073 au recrutement de Metz.
Klur (Ernest), sergent, 21e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1430 au recrutement de Colmar.
Knobloch (Joseph), soldat de 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1945, mle 622 L. E. au recrutement d'Oran.
Kolarski (Jean), soldat, 108e régiment d'infanterie, classe 1944, engagé volontaire.
Kothe (Charles-Edmond-Ferdinand), brigadier-chef, 1er régiment de cuirassiers, classe 1941, mle 46321 au recrutement de la 1re région.
Kraus (Johann), soldat de 2e classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1944, mle 1713 L. E. au recrutement d'Oran.
Krehmer (Jean-Louis), sergent-chef, 24e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 26328 au recrutement de la 1re région.
Kukk (Karl), soldat de 2e classe, 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1939, mle 8915 au recrutement de la Seine-Central.
Lafrit Abderrahmane, soldat de 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941 S., mle 29026 R. M. au recrutement de Constantine.
De La Heras (Manuel), soldat de 1re classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1942, mle 60 au recrutement d'Oran.
Lamboley (Marcel-Roland-Georges-Alfred-Camille), brigadier, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 11747 au recrutement de Dijon.
Lefort (Marcel-Robert-Georges), soldat, 22e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 878 au recrutement de Bernay.
Lemarechal (Charles-Marcel-Fernand), adjudant-chef, 151e régiment d'infanterie, classe 1922, mle 975 au recrutement d'Argentan.
Lemoussu (Louis), sergent, 1er bataillon de zouaves, classe 1940, mle C. 2546 au recrutement B. A. M. C.
Loas (Pierre-Marie-Ernest), soldat, 117e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 51 au recrutement de Guingamp.
Lopez (Emilien), soldat de 2e classe, 3e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 4100 au recrutement d'Oran.
Lopez (Pascual-Francisco), soldat de 1re classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1939, mle 442 L. E. au recrutement d'Oran.
Louet (Paul-Henri-Maurice), brigadier-chef, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 2671 au recrutement de Mâcon.
Lucas (Marcel), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc classe 1942, mle 8695 au recrutement de Rouen (2e région).
Lugardon (René-Joseph), sergent, 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1927, mle 53 au recrutement de Mont-de-Marsan.
Maccario (Roger), caporal, 3e régiment d'infanterie alpine, classe 1945, mle 22815 au recrutement de Marseille.
Magalnic (Srul), soldat de 2e classe, 21e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1939, mle 8132 au recrutement de la Seine (central).
Manouba Ali, soldat de 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 533 au recrutement de Tunis.
Marcay (Eugène), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1938, mle 686 au recrutement de Châteauroux.
Marty (Ernest-André-Baptiste-Jules), soldat de 2e classe, 3e régiment de dragons de reconnaissance, classe 1944, mle 13233 au recrutement de Toulouse.
Masson (Francis), caporal-chef, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1941, mle 29177 au recrutement de Lyon.
Mathemale (Elie-Justin-Etienne), soldat, 56e régiment d'artillerie motorisée divisionnaire, classe 1936, mle 326 au recrutement de Montpellier.
Monager (André-Marcel), soldat de 2e classe, 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1937, mle 336 au recrutement de Nantes.
Migdal (Joseph), soldat de 2e classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1939, mle 792 au recrutement d'Oran.
Miller (Vsevolod), sergent, régiment de marche de légion étrangère, classe 1936, mle 965 au recrutement de Marseille.
Mohammed Ould Ali ben Hammou Ali, goumier de 2e classe, 101e goum marocain, classe 1942, mle 610 au 101e goum.
Montada (Raymond), zouave, 2e bataillon de zouaves, classe 1937, mle 851 au recrutement d'Oran.
Monnin (Georges-Emile), soldat, 42e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1937, mle 1068 au recrutement de Besançon.
Morin (Henri), soldat de 2e classe, 2e bataillon de zouaves, classe 1941, mle 17947 au recrutement de Nevers.
Muller alias Meunier (Robert), soldat de 2e classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1941, recrutement d'Oran.
Naulin (Raoul-Amédée-Camille-Frédéric), soldat de 2e classe, 170e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 638 au recrutement d'Angoulême.
Ortega (Manuel), tirailleur, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 1211 au recrutement d'Oran.
Orzeszyna (Stanislas), aspirant, 6e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1939, mle 2014 au recrutement de Mâcon.
Parmentier (Andréas-Camillus-Carolus), sergent-major, régiment de marche de légion étrangère, classe 1940, mle 1695 au recrutement d'Oran.
Paul (Henri-Annet-Laurent), soldat, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1908 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Planchet (Claude-Claudius), soldat de 1re classe, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1932, mle 2386 au recrutement de Saint-Etienne.
Popovitch (Guy), caporal-chef, bataillon de choc, classe 1942, mle 43341 au recrutement de la 1re région.
Pradères (Alfred), chasseur de 2e classe, 2e compagnie de bataillon de choc, classe 1947, mle 22983 au recrutement de Toulouse.
Preuilh (Robert-Louis), soldat de 2e classe, 3e bataillon de choc, classe 1945, mle 51838 au recrutement de la 1re région.
Querre (Rémy-Franck-Claude), soldat de 2e classe, 137e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 962 au recrutement de la Rochelle.
Quesada (Hilaire-Joseph), soldat de 1re classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 3748 au recrutement d'Oran.
Rablau (Henri-Anthime), soldat de 2e classe, 307e régiment d'artillerie, classe 1921, mle 359 au recrutement du Havre.
Richard (Maurice-Auguste), sergent-chef, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 1484 au recrutement d'Angers.
Rivera (Raymond-François), soldat de 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 2724 au recrutement d'Oran.
Roess (René-Paul), caporal, 2e bataillon de zouaves, classe 1940, mle 1380 au recrutement d'Oran.
Rosello (Lucien-Joseph), sapeur, compagnie du génie 96/3, classe 1943, mle 1362 au recrutement d'Oran.
Sabuco (Emmanuel), soldat de 2e classe, 2e compagnie du 19e génie, classe 1937, mle 388 au recrutement d'Oran.
Saiag (Alphonse-Abraham), soldat de 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, mle 4201 au recrutement d'Oran.
Sarra-Gallet (Gabriel), soldat de 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1945, mle 15904 au recrutement de Lyon.
Schmitt (Marie-Joseph-Marcel), maréchal des logis chef, 4e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1931, mle 619 au recrutement de Colmar.
Seulin (Antoine), gendarme, ex-légion de gendarmerie des Flandres, classe 1930, mle 2274 au recrutement de Cambrai.
Soler (Jean), cuirassier, 1er régiment de cuirassiers, classe 1943, mle 1497 au recrutement d'Oran.
Soret (Albert-Marie-Emile), soldat de 1re classe, compagnie régulatrice routière 86, classe 1940, mle 8893 au recrutement de Versailles.
Taieb (Gabriel), soldat, 9e régiment de zouaves, classe 1946, mle 51130 au recrutement de la 1re région.
Thieuleux (Marius-Paul), soldat de 2e classe, 1er régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1757 au recrutement de Cambrai.
Tible (Roger) dit Surgal (Jules), soldat de 2e classe, 1er commando de France, classe 1943, mle 33132 au recrutement de la 1re région.
Ursch (Gilbert), caporal, 3/1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 3078 au recrutement d'Oran.
Van-Autreve (Robert), sergent, régiment de marche de légion étrangère, classe 1936, mle A. 104 au recrutement de Valenciennes.
Van Landewick (Marcel-Florent-Aurélien), soldat de 2e classe, 1er régiment d'infanterie, classe 1935, mle 2482 au recrutement de Béthune.
Vega (Paolino), sergent-chef, régiment de marche de légion étrangère, classe 1939, mle 786 au recrutement de Pau.
Verge (Marcellin), caporal, 502e régiment de chars, classe 1940, mle 232 au recrutement de Foix.
Veullien (Jean), soldat de 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1945, mle 38776 au recrutement de Lyon.
Vidal-Rosset (Paul), soldat de 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1944, mle 26060 au recrutement de Lyon.
Viennot (Marcel-Georges), brigadier-chef, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1939, mle 681 au recrutement de la Seine (6e bureau).
Vignau (Emile), caporal-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 3512 au recrutement d'Oran.
Villa (Gabriel), caporal, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 2938 au recrutement d'Oran.
Vinci (Jean), soldat de 2e classe, régiment de marche de légion étrangère, classe 1944, mle 249 au recrutement d'Oran.
Wasmuth (Johann), soldat de 2e classe, 6e régiment étranger d'infanterie, classe 1932, mle 431 L. M. au recrutement de Sarreguemines.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté du 16 novembre 1951:

M. David, secrétaire d'administration principal à l'administration centrale, est promu à la classe exceptionnelle à compter du 27 décembre 1951.

Sont promus secrétaires d'administration de 1re classe, 1er échelon:

Mlle Gaerel, à compter du 10 novembre 1951 (en service détaché).
Mme Le Gall, M. Clerc, Mlle Cesses, Mme Battu, à compter du 11 novembre 1951.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-1315 du 16 novembre 1951 pris en application de l'article 3 de la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 portant majoration de certaines rentes viagères et pensions.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 49-1098 du 2 août 1949 portant revision de certaines rentes viagères constituées par les compagnies d'assurances, par la caisse nationale de retraites pour la vieillesse ou par des particuliers moyennant l'aliénation de capitaux en espèces;

Vu la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 portant majoration de certaines rentes viagères et pensions;

Vu l'avis conforme de la commission instituée par les arrêtés des 5 octobre 1949 et 28 juin 1951 en vertu des dispositions de l'article 6 de la loi du 2 août 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert dans les écritures de la caisse des dépôts et consignations un compte spécial, non productif d'intérêt, intitulé « Fonds commun de majoration de rentes viagères et pensions, loi du 24 mai 1951 ».

Ce compte est crédité des sommes ordonnancées par le ministre des finances et des affaires économiques au titre de la contribution de l'Etat sur les crédits ouverts à cet effet au budget général, du montant de la contribution des sociétés d'assurances ainsi que du produit de la contribution des assurés prévues par l'article 3 de la loi du 24 mai 1951.

Il est débité, sur production d'états certifiés par les sociétés et visés par le ministre des finances et des affaires économiques:

1° De la réserve mathématique des majorations prévues par l'article 1er de la loi du 24 mai 1951, cette réserve étant calculée sur les bases fixées par l'arrêté du 9 juin 1950, relatif au calcul de la réserve mathématique et des capitaux constitutifs des rentes à servir par les sociétés d'assurances et afférentes aux opérations visées aux paragraphes 9, 9 *bis*, 10, 12 et 17 de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938;

2° Du montant des frais exposés pour la liquidation et payement des majorations.

A la clôture du compte spécial, les sommes non employées seront reversées au Trésor.

Art. 2. — Sur décision du ministre des finances et des affaires économiques, adressée au directeur général de la caisse des dépôts et consignations, des avances seront consenties aux sociétés d'assurances par le fonds commun dans la limite de ses disponibilités.

Art. 3. — A dater du 1er janvier 1951, les sociétés d'assurances visées au paragraphe 5° de l'article 1er du décret-loi du 14 juin 1938 et qui effectuent le service de rentes viagères allouées soit amiablement, soit judiciairement, en réparaton d'un préjudice, participeront dans les conditions précisées ci-après, au financement du fonds commun institué par l'article 1er du présent décret.

Art. 4. — La participation incombant aux sociétés d'assurances est fixé à 5 p. 100 du montant des majorations de rentes payées par chacune d'elles.

Art. 5. — Le montant des frais exposés par les sociétés pour la liquidation et le payement des majorations sera évalué forfaitairement, pour l'application de l'article 1er du présent décret, à 5 p. 100 du montant desdites majorations.

Art. 6. — Le taux de la contribution des assurés prévue à l'article 3 de la loi du 24 mai 1951 est fixé à 0,25 p. 100 de la prime nette d'impôt. Cette contribution est applicable à la totalité des primes des contrats d'assurances couvrant des risques visés par le paragraphe 9° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938 et à la moitié des primes des contrats d'assurances couvrant des risques visés par le paragraphe 12° du même article.

Elle sera perçue sur les primes émises pendant l'année 1952, nettes d'annulations. Le recouvrement en sera effectué pour le compte du fonds commun institué par l'article 1er du présent décret, par les sociétés d'assurances et sous leur responsabilité.

Art. 7. — Un arrêté du ministre des finances et des affaires économiques fixera les conditions d'application du présent décret.

Art. 8. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 5 novembre 1951, sont promus:

Administrateurs civils de 1re classe, 3e échelon.

MM. Sirot, Wickers, à compter du 1er septembre 1951.
MM. Martin, Masséna, à compter du 15 septembre 1951.
MM. Goron, Poulet, à compter du 15 octobre 1951.

Administrateurs civils de 2e classe, 3e échelon.

MM. Ballieul, Bardinet, Camoin, Dupuis, Mme Finniss, M. Lebraud, Mlle Leyrie, MM. Nimsgern, Rastoul, à compter du 1er novembre 1951.

Administrateurs civils de 3e classe, 4e échelon.

Mme Hubert, à compter du 1er août 1951.

Administrateurs civils de 3e classe, 3e échelon.

Mlle Laporte, M. Lyre, Mme Simon, à compter du 23 juillet 1951.

Agents supérieurs de 3e classe, 4e échelon.

Mme Bossuroy, M. Jacquot, Mme Thévenin, à compter du 23 juillet 1951.

Secrétaires d'administration principaux, 3e échelon.

Mmes Pellissier, Portail, Socquet-Juglard, à compter du 1er octobre 1951.

Secrétaires d'administration de 1re classe, 2e échelon.

M. Waechter, à compter du 3 août 1951.
M. Herpin, à compter du 16 septembre 1951.
M. Messié, à compter du 20 octobre 1951.

Par arrêté du 5 novembre 1951, sont nommés:

Agents supérieurs de 2e classe, 1er échelon.

Mme Cornillot, à compter du 1er janvier 1951.
MM. Cambon, Coeuru, Pécher, Mlles Sauget, Villeneuve, à compter du 23 juillet 1951.
Mme Bossuroy, M. Jacquot, Mme Thévenin, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 16 novembre 1951, sont nommés:

Administrateurs civils de classe exceptionnelle.

M. Giry, Mlle Daviaud, à compter du 1er septembre 1951.
M. Compain, à compter du 1er novembre 1951.

Administrateurs civils de 1re classe, 1er échelon.

M. Gerville-Réache, Mmes Marmion, Choplin, MM. Etcheberry (J.), Goenvec, Mme Arvay, à compter du 1er janvier 1951.
Mlle Rognon, à compter du 1er septembre 1951.
M. Delaruelle, à compter du 1er novembre 1951.

Administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon.

MM. Bluzat, Lemelle, Dumouchel, Cadrot, Doctrove, Guillaume, Mellet, Mlle Morel, MM. Hollette, Fagon (en service détaché), Nicoud (en service détaché), à compter du 1er janvier 1951.
Mme Pesqué, à compter du 1er septembre 1951.
M. Rossi, à compter du 1er novembre 1951.

Par arrêté du 16 novembre 1951, sont nommés:

Secrétaires d'administration de 1re classe, 1er échelon.

M. Deschamps, à compter du 27 août 1951.
Mmes Dostal, Jolly, Schwing, Trénit, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 16 novembre 1951, la démission de M. Durand (Yves-Laurent), secrétaire d'administration stagiaire, est acceptée.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 16 novembre 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions au Maroc, des agents des contributions indirectes dont les noms suivent:

M. Danet (Lucien-Joseph-Vincent), inspecteur adjoint de 1re classe à Brest (Finistère).

M. Henryot (André-Marie-Louis), inspecteur adjoint de 2e classe à Montauban (Tarn-et-Garonne).

M. Leconte (Marcel-Victor), inspecteur adjoint de 2e classe à Lille (Nord).

M. Le Bescond (Edouard-Michel-Pierre), inspecteur adjoint de 3e classe à la direction de Paris-Sud.

Le présent arrêté a effet à compter de la date d'embarquement des intéressés.

Par arrêté du 16 novembre 1951, MM. Gourmelon (Hervé), inspecteur rédacteur de 3e classe à la direction de Paris-garantie; Ladure (Pierre-Jean-Marie), inspecteur adjoint de 1re classe à Limoges; Giraud (Pierre-Henri) et Loubet (Pierre-René), inspecteurs adjoints de 2e classe à la direction de Paris-Nord, sont détachés auprès de l'école nationale d'administration pour la durée de leur temps de scolarité dans cet établissement, sans que la durée excède cinq ans.

Imprimerie nationale.

Par un arrêté du 16 novembre 1951, est autorisée, pour la période du 11 octobre au 31 décembre 1950, la mise en service détaché, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de M. Godinot (Edmond), lecteur d'épreuves à l'Imprimerie nationale.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 6 novembre 1951, ont été nommés administrateurs de 3e classe, 6e échelon, du cadre normal à l'institut national de la statistique et des études économiques, à compter du 1er novembre 1951, les élèves administrateurs dont les noms suivent:

MM. Sanson-Carette (Antoine), Fabre (Robert).

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Parnet (Pierre), contrôleur du Trésor de 2e échelon à la recette des finances de Pontarlier, est détaché auprès de la régie départementale des transports du Doubs, en qualité de régisseur comptable, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1950.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Fabre (Henri), sous-chef de service du Trésor de classe spéciale, 2e échelon, en service détaché, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de directeur économe de l'hôpital-hospice d'Orsay.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Maire (Robert-Paul-Georges), percepteur hors classe, et MM. Lamy (Henri-Edouard), Raphanel (Henri-Frédéric-Marie) et Tabourdeau (André-Arthur), percepteurs de 1re classe, 3e échelon, sont maintenus en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1951.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Prost (Jules), agent principal de recouvrement du Trésor de 5e échelon, est maintenu en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 7 mars 1951, en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de receveur de la maison départementale de retraite d'Albigny (Rhône).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale statuant en matière contentieuse et disciplinaire.

Par arrêté en date du 13 novembre 1951, le conseil supérieur de l'éducation nationale statuant en matière contentieuse et disciplinaire est convoqué le mardi 11 décembre 1951, à neuf heures trente, au ministère de l'éducation nationale.

Conseil académique de Nancy.

Par arrêté du 12 novembre 1951, M. Nanty, vice-président du conseil général de la Meuse, est nommé membre du conseil académique de Nancy, en remplacement de M. Fizaine, conseiller général de la Meuse, non réélu.

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 6 novembre 1951, la démission de Mme Sonneville (Hélène), bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Lille, est acceptée à compter du 1er octobre 1951.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Brenaut (Jean), intendant (5e échelon), continue d'être détaché auprès du président de la Mutuelle générale de l'éducation nationale pour exercer les fonctions d'intendant du sanatorium de Sainte-Feyre pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Modification à l'arrêté du 6 juillet 1948 relatif à l'examen du brevet professionnel de projectionniste de spectacles cinématographiques.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi du 25 juillet 1919 relative à l'organisation de l'enseignement technique, et notamment les articles 24, 25 et 37;

Vu le décret du 1er mars 1931 relatif au brevet professionnel;

Vu le décret du 5 novembre 1946 portant modification du décret du 7 février 1941 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux ouverts au public;

Vu l'arrêté du 6 juillet 1948;

Vu le décret n° 51-171 du 2 octobre 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Sur proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Le règlement du brevet professionnel de projectionniste de spectacles cinématographiques annexé à l'arrêté du 6 juillet 1948 est remplacé par le suivant:

	NOTE éliminatoire	COEFFICIENT	DUREE
Epreuves écrites.			
Epreuve de calcul se rapportant à un sujet de technologie professionnelle		1	1 heure.
Rédaction d'un rapport ou exposé se rapportant aux techniques de l'exploitation		1	1 heure.
Epreuve de technologie appliquée.		1	1 heure.
Epreuve relative à la législation sur la protection contre l'incendie		2	1/2 heure.
Dessin, croquis de pièce ou schéma se rapportant aux éléments indispensables à la projection sonore		1	2 heures.

Seuls sont admis à subir les épreuves pratiques et orales, les candidats ayant obtenu aux épreuves écrites une moyenne au moins égale à 10/20. La note zéro est, dans tous les cas, éliminatoire si elle est maintenue par le jury.

	NOTE éliminatoire	COEFFICIENT	DUREE
Epreuves manuelles.			
Mise en service de diverses installations de projection sonore.	8	10 pour la moyenne des trois notes.	A fixer par le jury.
Dépannages d'urgence autorisés par les constructeurs d'appareils et accessoires (projection et son)	8		
Epreuves concernant la lutte contre l'incendie	12		
Epreuves orales.			
Questions de technologie se rapportant à la construction et à l'installation des appareils et accessoires	8	2	10 minutes.
Questions relatives à la lutte contre l'incendie et aux vérifications d'installation	8	2	10 minutes.

Art. 2. — L'article 6 de l'arrêté du 6 juillet 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« Sont déclarés définitivement admis les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 pour l'ensemble des épreuves de l'examen. »

Art. 3. — L'article 7 de l'arrêté du 6 juillet 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« La mention « Très bien » est attribuée aux candidats qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 16, la mention « Bien » à ceux qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 14 ».

Art. 4. — La période transitoire prévue par l'article 4 (§ *d*) de l'arrêté du 6 juillet 1948 susvisé, est prorogée jusqu'à la session de 1952 comprise.

Art. 5. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 1951.

Pour le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ MORNET.

Résultats des concours de recrutement de professeurs techniques adjoints.

Par arrêté du 6 novembre 1951, à la suite d'un concours ouvert le 27 septembre 1951 à l'école technique de photographie et de cinématographie, 85, rue de Vaugirard, Paris (15e), M. Emile-Justin Sigler a été déclaré apte à recevoir une délégation de professeur technique adjoint à cet établissement.

Par arrêté du 6 novembre 1951, à la suite d'un concours ouvert le 8 octobre 1951 au collège technique du bois à Mouchard (Jura), afin d'y recruter un professeur technique adjoint aménageur-scieur, M. Jean-Baptiste Bretant a été déclaré apte à recevoir une délégation de professeur technique adjoint à cet établissement.

Ecole normale supérieure de l'enseignement technique.

Par arrêté en date du 8 novembre 1951, sont nommés élèves professeurs à l'école normale supérieure de l'enseignement technique les candidats dont les noms suivent:

M. Bonnet (Claude), section A_1;
Mlle Ménoret (Michelle), section A_2;
Mlle Berthé (Suzanne), section C;
M. Gavarry (Georges), section D,

en remplacement des élèves démissionnaires désignés ci-après:

M. Elienne (Sylvain), section A_1;
Mlle Fenet (Danielle), section A_2;
Mlle Vasseur (Sylviane), section C;
M. Fons (Fernand), section D.

Ecole normale supérieure d'éducation physique et des sports.

Par arrêté du 28 septembre 1951, l'honorariat est conféré à M. Ernest Loisel, ancien directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique et des sports à Paris.

Inspection de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Vals (Francis), inspecteur de la jeunesse et des sports (1re classe, cadre départements), est placé en position de détachement pour une durée de cinq ans, à compter du 5 juillet 1951, pour exercer les fonctions de député à l'Assemblée nationale.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Autorisation de recrutement de personnel contractuel et auxiliaire à la direction des affaires militaires.

Le ministre du budget, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 51-642 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement;

Vu le décret n° 51-862 du 7 juillet 1951 relatif au recrutement des personnels des administrations et établissements publics de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 1er (§ 2 et 3) du décret susvisé du 7 juillet 1951, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et le ministre de la France d'outre-mer sont autorisés, à titre exceptionnel, à recruter à la direction des affaires militaires:

Six agents contractuels;

Six auxiliaires de bureau.

Art. 2. — Jusqu'à la fin des hostilités en Indochine, les emplois énumérés à l'article 1er n'entreront pas en compte pour l'application des pourcentages de recrutement fixés par le décret du 7 juillet 1951.

Art. 3. — Le recrutement direct de ces personnels ne sera autorisé que dans la mesure où le centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics ne pourra pas présenter, dans les conditions prévues à l'article 2 du décret du 7 juillet 1951, de candidats susceptibles d'occuper ces postes.

Art. 4. — Le directeur du budget au ministère du budget, le directeur des affaires militaires du ministère d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et du ministère de la France d'outre-mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1951.

Pour le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, et par délégation:
Le chargé de mission à l'état-major particulier,
Cl DE BREBISSON.

Pour le ministre du budget et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Pour le ministre de la France d'outre-mer et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 51-1298 portant règlement d'administration publique pour la création du grade de chef de centre supérieur du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 novembre 1951, page 11237, 1re colonne, article 4, 3e paragraphe, tableau: 2e ligne, 2e colonne:

SITUATION ANTÉRIEURE	SITUATION NOUVELLE	
Chef de section. (Nouvelle formule.)	Chef de centre supérieur.	Ancienneté de classe ou d'échelon au 1er janvier 1949.
Au lieu de:		
1re classe avant 3 ans.	1re classe avant 3 ans.	Idem.
Lire:		
1re classe avant 3 ans.	1re classe avant 2 ans.	Idem.

Concours direct et professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 15 juillet 1944 réglant l'organisation et le statut du personnel du cadre général des travaux publics et des mines de la France d'outre-mer, et les textes qui l'ont modifié;

Vu les arrêtés des 15 décembre 1936, 5 mars 1938 et 21 avril 1947 fixant les conditions et programme des épreuves des concours pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint du cadre général des travaux publics et des mines de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Les deux derniers alinéas de l'article 3 de l'arrêté du 15 décembre 1936, et l'alinéa *in fine* de l'article 3 de l'arrêté du 5 mars 1938, en ce qui concerne le concours direct pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, et le septième alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 15 décembre 1936, relatif au concours professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint de 4e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, sont abrogés.

Art. 2. — Les épreuves orales sont publiques et ont lieu en principe à Paris.

Art. 3. — Dans le cas où un candidat, en service outre-mer, ne peut, en raison de l'éloignement particulier du territoire d'affectation, se rendre à Paris pour y subir les épreuves orales, celles-ci pourront avoir lieu localement, dans les centres d'examen désignés par le ministre, et suivant les modalités prévues par l'arrêté du 7 mai 1948, et la circulaire ministérielle du 17 mai 1948, relativement à l'examen probatoire imposé aux ingénieurs adjoints des travaux publics à titre temporaire.

Les dispositions du présent article ne seront toutefois applicables que dans le cas où le nombre de candidats admis à subir les épreuves orales d'admission n'est pas supérieur au nombre de places mises au concours.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter de la session des concours de 1951.

Fait à Paris, le 12 novembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Administrateurs.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Lisette (Gabriel), administrateur adjoint, 3e échelon, de la France d'outre-mer, précédemment placé en position de service détaché pendant la durée de son mandat législatif, est réintégré dans les cadres pour compter du 1er août 1951.

Administration générale.

Par arrêté du 13 novembre 1951, M. Meyer (Jean), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est maintenu en service détaché auprès du commissariat à l'énergie atomique, du 28 octobre 1950 au 4 janvier 1952.

Administration centrale.

Par arrêté du 16 novembre 1951, Mme Deloy-Menabe (Marinette), adjoint administratif de 1re classe, 1er échelon, de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, précédemment détachée en Afrique équatoriale française, est placée en position de service détaché auprès de l'administration centrale du ministère d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, en qualité d'adjoint administratif, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 28 juillet 1951.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Malbrant (René), vétérinaire inspecteur général de 1re classe après trois ans du cadre de l'élevage et des industries animales outre-mer, est placé dans la position de détachement, pour la durée de son mandat électif à l'Assemblée nationale, à compter du 5 juillet 1951.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Bayrou (Maurice), vétérinaire inspecteur en chef, chef de service du cadre de l'élevage et des industries animales outre-mer, est placé dans la position de détachement pour la durée de son mandat électif à l'Assemblée nationale, à compter du 5 juillet 1951.

Météorologie.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 novembre 1951, ont été titularisés à la 4e classe, avant deux ans, du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques les ingénieurs adjoints stagiaires dont les noms suivent:

M. Lebon (Roger), à compter du 16 octobre 1949.

M. Genieux (Michel), à compter du 1er avril 1950.

M. Bertrand (Etienne), à compter du 3 octobre 1951.

MM. Dupuch (Jean-Jacques), Cathala (André), Pierron (Christian), Bassement (Emile), à compter du 5 octobre 1951.

Les rappels d'ancienneté pour services militaires ci-après ont été constatés au profit de:

M. Lebon (Roger): 1 an.

M. Genieux (Michel): 1 an.

M. Dupuch (Jean-Jacques): 9 mois 5 jours.

M. Bussement (Emile): 1 an.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 novembre 1951:

I. — L'arrêté du 26 décembre 1950 concernant la démission de M. Cheval (Roger), contrôleur stagiaire des transmissions coloniales, a été rapporté.

II. — La démission de son emploi offerte par M. Cheval (Roger) a été acceptée, pour compter du 1er avril 1949. Le remboursement des émoluments perçus par M. Cheval depuis sa nomination non suivie d'effet sera poursuivi à la diligence du service administratif de Bordeaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 novembre 1951, la démission de son emploi offerte par M. Cousin de Mauvaisin, sous-chef de poste de 1re classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, a été acceptée, pour compter du 12 octobre 1951.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 novembre 1951, l'article 2 de l'arrêté du 21 avril 1951 portant reclassement de M. Pallud (Albert), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat, pendant la période de son détachement dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, a été modifié comme suit:

« *Art.* 2. — Le présent reclassement prend effet à compter des dates indiquées à l'article 1er en ce qui concerne l'ancienneté et du 1er octobre 1949 en ce qui concerne la solde ».

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 13 novembre 1951, M. Fauvergue (Auguste), ancien élève de l'école technique des mines de Douai, a été nommé ingénieur adjoint de 4e classe (stagiaire) des mines de la France d'outre-mer, pour compter de la veille de son embarquement.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Remise de débet.

Par arrêté en date du 17 octobre 1951, il est fait remise gracieuse à M. Manent (Dorix), cultivateur à Carces (Var), d'une somme de 34.000 F sur celle mise à sa charge en vertu de l'état exécutoire n° 111, arrêté le 12 janvier 1950 à 68.477 F.

Annulation des dispositions des arrêtés des 21 juin et 31 août 1951 relatifs aux commissions administratives paritaires des administrateurs civils et des secrétaires d'administration et fixant la date des élections des représentants du personnel à ces commissions.

Le président du conseil des ministres et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20 et 22;

Vu le décret n° 47-624 du 5 avril 1947 portant fixation des effectifs des cadres d'administrateurs civils et de secrétaires d'administration à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu le décret du 24 juillet 1947 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1947 modifié par l'arrêté du 26 novembre 1949 portant création des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 juin 1951 mettant fin, à compter du 1er janvier 1951, à l'application des dispositions de l'arrêté du 12 décembre 1947 complétant l'arrêté du 8 novembre 1947 et fixant les conditions de représentation de la caisse nationale de sécurité sociale au sein des commissions paritaires des administrations centrales dont la compétence est étendue aux fonctionnaires de la caisse nationale de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 juin 1951, modifié par l'arrêté du 31 août 1951, fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires des administrateurs civils et des secrétaires d'administration;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les arrêtés du 21 juin 1951 et l'arrêté du 31 août 1951 susvisés sont annulés.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Administration centrale.

Par arrêté du 31 octobre 1951, Mlle Marquet (Camille), administrateur civil à l'administration centrale, en congé de longue durée, a été réintégrée dans ses fonctions à compter du 1er septembre 1951.

Homologation de scies circulaires et de dispositifs de sécurité pour scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1951 (décision du 24 octobre 1951):

Page 11125, article 1er, 2e ligne, au lieu de: « En exécution des articles 5 *c* et 7 de la décision du 31 mars 1948 fixant les principes de sécurité », lire: « En exécution des articles 5 *c* et 7 de la décision du 31 mars 1948, modifiée le 23 février 1950, fixant les principes de sécurité ».

Page 11126, article 2, 8e ligne, au lieu de: « N° 4 - 1679 - T 1051 », lire: « N° 439 - 1679 - T 1051 »; article 4, 14e ligne, au lieu de: « N° 343 - 1682 - T 1051. — Type S C 500 M P aver chariot », lire: « N° 343 - 1682 - T 1051. — Type S C 500 M P avec chariot ».

Homologation d'une dégauchisseuse et d'un protecteur pour dégauchisseuse à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1951 (décision du 25 octobre 1951) : page 11126, article 2, 6e ligne, au lieu de : « N° 44 - 1683 - T 1051 », lire : « N° 445 - 1683 - T 1051 ».

Homologation de machines à meuler.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1951 (décision du 29 octobre 1951) : page 11128, article 1er, 5e ligne, au lieu de : « les Etablissements Huard, 57, rue des Périchaux, à Paris (20e) », lire : « les Etablissements Huard, 57, rue des Périchaux, à Paris (15e) » ; article 2, 19e ligne, au lieu de : « N° 64 - 1710 - D 1051. — Type V F 501. Une meule bakélite : 310×59 », lire : « N° 64 - 1710 - D 1051. — Type V F 501. Une meule bakélite : 610×50 ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Administration centrale.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Hautreux (Jean), sous-directeur, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est placé dans la position de service détaché pour une période de deux ans, à compter du 1er février 1951, en vue d'occuper un emploi de délégué général du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Hollier (Roger), sous-directeur, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1951, en vue d'occuper un emploi de chef de service du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Secrétaires d'administration.

Par arrêté du 3 novembre 1951, les secrétaires d'administration stagiaires dont les noms suivent sont admis définitivement à l'emploi de secrétaire d'administration :

1 M. Goltman (Pierre). — 2 Mlle Laroche (Paulette).

Par arrêté du 16 novembre 1951, M. Goltman (Pierre), secrétaire d'administration stagiaire à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, et titularisé dans ledit grade à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté du 16 novembre 1951, Mlle Laroche (Paulette), secrétaire d'administration stagiaire à la direction du contentieux, de l'état civil et des recherches (bureau des appels), est nommée secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et titularisée dans ledit grade à compter du 18 août 1951.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Legs et donations.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 octobre 1951 : page 10226, 2e colonne, à la 4e ligne, au lieu de : « Exercice 1950 », lire : « Exercice 1951 ».

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Autorisation des fabrications de conserves, de semi-conserves et de plats cuisinés de certaines espèces de poissons et animaux marins.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret du 1er septembre 1936 portant réglementation sur la taille marchande des poissons ;

Vu le décret-loi du 15 mai 1940 instituant le contrôle des conserves de poissons, crustacés et autres animaux marins ;

Vu le décret du 5 octobre 1949 portant application du décret précité ;

Vu les décisions de l'ex-office professionnel des industries alimentaires de transformation des produits des pêches maritimes, validées par l'arrêté du 12 octobre 1946 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 1947 répartissant les attributions de l'ex-office professionnel des industries alimentaires de transformation des produits des pêches maritimes,

Arrête :

Art. 1er. — Seules sont autorisées les fabrications de conserves et de plats cuisinés préparés à partir de poissons et autres animaux marins appartenant aux espèces suivantes :

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	APPELLATIONS officielles.
I. — Poissons.		
Anchois.	*Engraulis encrasicholus.*	Anchois.
Hareng.	*Clupea harengus.*	Hareng.
Sardine.	*Sardina pilchardus.*	Sardine.
Sardinelle ou allache.	*Sardinella aurita.*	Sardinelle.
Sprat.	*Clupea sprattus.*	Sprat.
Anguille.	*Anguilla anguilla.*	Anguille.
Civelle ou pibale (jeune anguille).	*Anguilla anguilla.*	Civelle.
Congre.	*Conger conger.*	Congre.
Maquereau.	*Scomber scombrus.*	Maquereau.
Albacore ou thon à nageoires jaunes.	*Neothunnus albacora.*	Albacore (thon).
Germon ou thon blanc.	*Germo alalunga.*	Germon (thon blanc, thon).
Patudo ou thon obèse.	*Parathunnus obesus.*	Patudo (thon).
Thon rouge.	*Thunnus thynnus.*	Thon rouge (thon).
Bonite ou bonite à ventre rayé.	*Katsuwonus pelamys*	Bonite.
Pélamide ou bonite à dos rayé.	*Sarda sarda.*	Pélamide (bonite).
Thonine.	*Euthynnus alletteratus.*	Thonine.
Palomette.	*Orcynopsis unicolor.*	Palomette.
Chinchard.	*Trachurus trachurus.*	Chinchard.
Ombrine.	*Umbrina cirrhosa.*	Ombrine.
Dorade.	Espèces de la famille des sparidés.	Dorade.
Grondin gris et grondin rose.	Espèces du genre *Trigla.*	Grondin.
Eglefin ou aiglefin.	*Gadus aeglefinus.*	Eglefin.
Lieu jaune ou colin jaune	*Gadus pollachius.*	Lieu jaune (lieu).
Lieu noir ou colin.	*Gadus virens.*	Colin (lieu noir).
Lingue ou julienne.	*Molva molva.*	Lingue (julienne).
Merlan.	*Gadus merlangus.*	Merlan.
Merlu ou colin.	*Merluccius merluccius.*	Merlu (colin).
Merluchon ou colineau.		
Morue ou cabillaud.	*Gadus callarias.*	Morue (cabillaud).
Vive.	*Trachinus draco.*	Vive.
Baudroie ou lotte.	*Lophius piscatorius.*	Baudroie (lotte).
Petite lingue, lingue ou loche.	*Phycis blennoides.*	Lingue (loche).
Grande argentine ou argentine.	*Argentina silus.*	Argentine.
II. — Crustacés.		
Araignée.	*Maia squinado.*	Araignée (crabe).
Tourteau ou crabe-tourteau.	*Cancer pagurus.*	Crabe-tourteau (crabe).
Crevette rose.	*Leander serratus.*	Crevette (bouquet).
Homard.	*Homarus vulgaris.*	Homard.
Langouste rouge.	*Palinurus vulgaris.*	Langouste.
Langouste verte.	*Panulirus regius.*	Langouste.
Langoustine.	*Nephrops norvegicus.*	Langoustine.

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	APPELLATIONS officielles.
	III. — **Mollusques.**	
Calmar.	*Ommatostrephes sagittatus.*	Calmar.
Encornet ou calmar.	*Loligo vulgaris.*	Encornet (calmar).
Seiche.	*Sepia officinalis.*	Seiche.
Sepiole.	*Sepiola.*	Sepiole.
Coquille de Saint-Jacques.	*Pecten maximus.*	Coquille de Saint-Jacques.
Huître plate.	*Ostrea adulis.*	Huître plate (huître).
Huître portugaise.	*Gryphea angulata.*	Huître portugaise (huître).
Moule.	*Mytilus edulis.*	Moule.

Art. 2. — Seules, sont autorisées les fabrications de semi-conserves de poissons et animaux marins appartenant aux espèces visées à l'article 1er de la décision n° 11 de l'ex-office professionnel des industries de transformation des produits des pêches maritimes, validée par l'arrêté du 12 octobre 1946, c'est-à-dire hareng, maquereau, anchois, sardine, sprat et civelle.

Art. 3. — Sont abrogés les arrêtés nos 1489 MMP.3 du 24 mars 1949, 2943 MMP.3 du 24 mai 1949, 3447 du 10 juillet 1950 et 2 MMP.3 du 2 janvier 1951.

Fait à Paris, le 5 novembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général de la marine marchande,
RENÉ COURAU.

Taux des indemnités de nourriture dues pour rapatriement sur réquisition.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret n° 49-175 du 7 février 1949 modifiant l'article 11 du décret du 22 septembre 1891 sur le rapatriement et les conduites de retour des gens de mer,

Arrête:

Article unique. — Les indemnités allouées aux capitaines des navires de commerce et de pêche français effectuant des rapatriements sur réquisition sont fixées, pour chaque journée, à 720 F par officier ou assimilé et 540 F pour tout marin appartenant au personnel subalterne.

Fait à Paris, le 12 novembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général de la marine marchande,
RENÉ COURAU.

Application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 aux enseignements et aux jurys d'examens ou de concours organisés dans le cadre du ministère de la marine marchande.

Le ministre de la marine marchande et le ministre du budget,

Vu la loi du 4 octobre 1945 portant organisation et fonctionnement de l'école d'administration de l'inscription maritime;

Vu le décret n° 45-1180 du 4 juin 1945 fixant les taux des tarifs horaires du personnel enseignant de la marine marchande;

Vu le décret n° 47-993 du 2 juin 1947 modifiant les taux des tarifs horaires du personnel enseignant des écoles nationales de la marine marchande;

Vu le décret n° 47-2007 du 15 octobre 1947 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires d'enseignement allouées aux professeurs de la marine marchande;

Vu le décret n° 47-2008 du 15 octobre 1947 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires d'enseignement allouées aux professeurs de l'école d'administration de l'inscription maritime;

Vu le décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 portant fixation du régime général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant à titre d'occupation accessoire, soit des tâches d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examen ou de concours;

Vu l'arrêté du 30 septembre 1941 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement dans les écoles nationales de la marine marchande,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le présent arrêté fixe les modalités d'application du décret susvisé n° 48-1879 du 10 décembre 1948 à différents enseignements, et aux jurys de concours et d'examens organisés dans le cadre des services du ministère de la marine marchande.

Art. 2. — Les cours ou enseignements donnés, dans le cadre des établissements ou des cycles d'enseignement relevant du ministère de la marine marchande, par des professeurs chargés de cours ou conférenciers à occupation accessoire seront rétribués dans les conditions et dans la limite des taux maxima prévus par l'article 3 du décret susvisé du 10 décembre 1948.

La classification, dans les groupes prévus audit décret, des cours et enseignements visés à l'alinéa précédent est faite conformément au tableau I annexé au présent arrêté.

Les indemnités allouées aux différentes catégories de personnels enseignants énumérés dans le tableau I sont fixées dans la limite des taux maxima figurant à l'article 3 du décret du 10 décembre 1948 et sans que la dépense budgétaire moyenne puisse excéder, dans certains cas, celle qui résulterait de l'application d'un taux unitaire moyen égal à un pourcentage du taux maximum tel qu'il figure audit tableau.

Art. 3. — La majoration de 25 p. 100 prévue à l'article 3 du décret susvisé du 10 décembre 1948 pourra être accordée à certains professeurs des écoles ou cycles d'enseignement classés dans le groupe Ier *bis*, lorsqu'ils mettent à la disposition des élèves un cours écrit répondant à la double condition suivante:

Avoir fait l'objet d'une rédaction personnelle et complète du professeur;

N'avoir jamais été professé, ou, à défaut, et exceptionnellement, avoir fait l'objet d'un remaniement très important sur le fond.

En tout état de cause, pour une même école ou pour un même cycle d'enseignement, le nombre maximum de cours ou conférences auxquels la majoration fixée à l'alinéa précédent sera susceptible de s'appliquer ne pourra excéder 10 p. 100 du nombre total des cours ou conférences professés au cours d'une même année scolaire dans cette école ou dans ce cycle d'enseignement.

Art. 4. — Pour l'application des dispositions du titre III du décret susvisé du 10 décembre 1948, les concours ou examens du ministère de la marine marchande sont classés dans les groupes et les épreuves écrites réparties entre les différents taux, conformément au tableau II ci-annexé.

Art. 5. — Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 13 du décret du 10 décembre 1948, il est institué pour le personnel enseignant à temps complet relevant du ministère de la marine marchande, et exerçant les fonctions de correcteurs dans les jurys de concours ou d'examens visés au tableau II un chiffre journalier minimum de copies non rétribuées variant comme suit:

Jurys de concours ou d'examens en groupe II: 5 copies.
Jurys de concours ou d'examens en groupe III: 10 copies.
Jurys de concours ou d'examens en groupe IV: 15 copies.
Jurys de concours ou d'examens en groupe V: 20 copies.

Le chiffre minimum prévu à l'alinéa précédent est, pour chaque correcteur, déterminé en décomptant chaque jour ouvrable compris entre le jour exclu où celui-ci a reçu les copies et celui où il est tenu de les rendre.

Les dispositions des alinéas précédents ne sont pas applicables lorsque la correction des copies est effectuée pendant les vacances scolaires légales.

Art. 6. — Les indemnités prévues à l'article 8 (2e alinéa) du décret du 10 décembre 1948 susvisé ne peuvent être allouées aux personnels enseignants qui assurent le service des examens de classement de fin d'instruction de première année des élèves administrateurs et de l'examen de sortie des administrateurs stagiaires de l'inscription maritime, que lorsque ces personnels bénéficiaient déjà d'une rémunération à ce titre, en vertu des dispositions de l'article 2 du décret n° 47-2008 du 15 octobre 1947.

Art. 7. — Les indemnités susceptibles d'être allouées dans les conditions prévues à l'article 8 (3e alinéa) du décret du 10 décembre 1948 susvisé, pour la correction des projets et rapports de voyage ou de stages rédigés par les élèves des écoles classées au tableau I en groupe I *bis* seront fixées chaque année par le ministre de la marine marchande dans la limite de 15 p. 100 du montant d'une vacation d'oral du groupe I *bis*.

Le personnel enseignant à temps complet relevant du ministère de la marine marchande ne pourra, en tout état de cause, bénéficier des indemnités prévues au présent article.

Art. 8. — Les indemnités prévues par l'article 14 du décret du 10 décembre 1948 précité pourront être allouées, pour les fonctions d'examinateur aux épreuves orales des jurys de concours ou d'examen visés à l'article 4 susvisé, aux personnels enseignants relevant du ministère de la marine marchande autres que ceux visés à l'article 6 ci-dessus.

Toutefois, la rémunération totale qui pourra leur être allouée à ce titre ne pourra dépasser 30.000 F par examinateur pendant le cours d'une session d'oral. Chaque examinateur ne pourra participer à plus de deux sessions d'oral par an.

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 13 novembre 1951.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ MORICE.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

TABLEAU I

(Application du titre I du décret du 10 décembre 1948.)

CATÉGORIES DE PERSONNEL ENSEIGNANT ET D'ÉCOLES, cours ou cycles d'enseignement.	CLASSEMENT dans les groupes.	TAUX MOYEN budgétaire prévu à l'article 2, alinéa 3, de l'arrêté.
A. — *Cycles d'enseignement de l'inscription maritime.*		
Professeurs, maîtres de conférences, répétiteurs, moniteurs chargés du cycle d'enseignement s'adressant aux administrateurs de l'inscription maritime	Groupe I *bis*.	
Répétiteurs et chefs de travaux pratiques chargés du cycle d'enseignement s'adressant aux officiers d'administration en stage de perfectionnement	Groupe III.	70 p. 100.
Répétiteurs et chefs de travaux pratiques chargés du cycle d'enseignement s'adressant aux secrétaires administratifs	Groupe IV.	
B. — *Cycles d'enseignement donnés dans les écoles nationales de la marine marchande.*		
Professeurs et chefs de travaux pratiques chargés du cycle d'enseignement préparatoire à l'examen de médecin breveté de la marine marchande	Groupe II.	70 p. 100
Professeurs, instructeurs et chefs de travaux pratiques chargés des cycles d'enseignement (troisième année d'études) préparatoires aux brevets de capitaine au long cours et d'officiers mécaniciens de 1re classe de la marine marchande	Groupe II.	70 p. 100.
Professeurs, instructeurs et chefs de travaux pratiques chargés des cycles d'enseignement (deuxième année d'études) préparatoires aux diplômes d'élève officier au long cours et d'élève officier mécanicien de la marine marchande	Groupe III.	85 p. 100.
Professeurs, instructeurs et chefs de travaux pratiques chargés des cycles d'enseignement préparatoires :		
Au brevet de commissaire de la marine marchande Aux diplômes d'élève de la marine marchande, d'élève mécanicien de la marine marchande et de radioélectricien de 1re classe de la marine marchande	Groupe III.	70 p. 100.
Professeurs, instructeurs et chefs de travaux pratiques chargés des cycles d'enseignement s'adressant aux candidats :		
Aux brevets de capitaine de la marine marchande, de lieutenant au cabotage, d'officier mécanicien de 2e classe Au diplôme de radioélectricien de 2e classe de la marine marchande	Groupe IV.	
Professeurs et instructeurs chargés des cycles d'enseignement s'adressant aux candidats :		
Aux brevets d'officier mécanicien de 3e classe de la marine marchande, de patron au bornage, de capitaine de pêche, de patron de pêche Au certificat de capacité à la pêche et au bornage Au certificat du permis de conduire	Groupe V.	

TABLEAU II

(Application du titre III du décret du 10 décembre 1948.)

CATÉGORIES DE JURYS DE CONCOURS ou d'examens.	CLASSEMENT dans les groupes.	RÉPARTITION DES ÉPREUVES		
		Taux n° 1.	Taux n° 2.	Taux n° 3.
Jury du concours d'entrée dans le corps des administrateurs de l'inscription maritime :				
Candidats licenciés en droit, ès lettres, ès sciences.	Groupe I *bis*	Composition de droit.	Epreuves de langues vivantes.	Arithmétique. Education physique.
Candidats appartenant à l'un des corps de la marine ou titulaire d'un brevet de la marine marchande officiers d'administration de l'inscription maritime.	Groupe I *bis*	Rédaction.	Composition de droit. Epreuves de langues vivantes.	
Jury du concours d'entrée dans le corps des professeurs de la marine marchande :				
a) Professeur d'hydrographie *b*) Professeur mécaniciens	Groupe I *bis*	Mécanique rationnelle.	Navigation. Physique appliquée et théorie du navire. Machines. Electricité. Thermodynamique.	Résistance des matériaux. Analyse. Astronomie.
c) Professeurs de technique et commerce maritime.	Groupe I *bis*	Composition sur navire.	Composition sur l'exploitation du navire, l'outillage. Règlement et droit maritime. Rapport technique et commerce maritime.	Epreuve d'anglais. Géographie et commerce maritime. Navigation.

CATÉGORIES DE JURYS DE CONCOURS ou d'examens.	CLASSEMENT dans les groupes	RÉPARTITION DES ÉPREUVES		
		Taux n° 1.	Taux n° 2.	Taux n° 3.
Jury de l'examen de sortie de l'école d'administration de l'inscription maritime.	Groupe I *bis*		Composition sur le service des quartiers.	Epreuves de langues vivantes.
Jury d'examens de fin d'instruction de première année des études des élèves administrateurs de l'inscription maritime.	Groupe II.	Composition de service commercial maritime.	Composition sur la technique du navire et navigation.	
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet de médecin de la marine marchande.	Groupe II.	Pathologie.	Législation sanitaire.	
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet de capitaine au long cours.	Groupe II.	Rapport.	Calcul d'assiette et de redressement. Composition technique.	Calculs nautiques. Langues vivantes.
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet d'officier mécanicien de 1re classe.	Groupe II.	Machines.	Electricité et théorie du navire. Rapport.	Anglais. Dessin.
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet de commissaire de la marine marchande.	Groupe III.	Composition de l'administration générale.	Technographie maritime et réglementation.	Langues vivantes.
Jury de l'examen d'élève officier au long cours.	Groupe III.	Navigation.	Théorie du navire. Mécanique. Machines et électricité. Droit et réglementation.	Calculs nautiques. Anglais.
Jurys de l'examen d'élève officier mécanicien.	Groupe III.	Machines et thermodynamique.	Mécanique et résistance des matériaux. Electricité et théorie du navire. Français.	Anglais. Dessin.
Jury de l'examen d'élève de la marine marchande.	Groupe III.		Cosmographie et navigation. Mathématiques. Mécanique et électricité. Français.	Calculs nautiques. Anglais.
Jury de l'examen d'élève mécanicien de la marine marchande.	Groupe III.		Machines et technologie. Mathématiques. Mécanique et électricité. Rédaction française.	Anglais. Dessin. Atelier.
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet de radioélectricien de 1re classe.	Groupe III.		Rédaction française. Radioélectricité. Navigation et météorologie.	Anglais.
Jury d'accès au corps des secrétaires administratifs de l'inscription maritime.	Groupe IV.	Composition française.	Matières juridiques et économiques.	Dictée. Géographie. Arithmétique.
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet de capitaine de la marine marchande.	Groupe IV.	Rapport.	Composition scientifique et technique.	Calculs nautiques. Anglais.
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet de lieutenant au cabotage.	Groupe IV.	Mathématique.	Cosmographie et navigation. Français.	Calculs nautiques.
Jury de l'examen de théorie d'officiers mécaniciens de 2e classe.	Groupe IV.	Machines et régulation.	Mathématiques. Mécanique. Physique et électricité. Rédaction française.	Dessin. Atelier.
Jury de l'examen d'application d'officier mécanicien de 2e classe.	Groupe IV.	Rapport.	Conduite et entretien des machines. Electricité et théorie du navire.	Technologie. Dessin.
Jury de l'examen de radioélectricien de 2e classe.	Groupe IV.	Navigation et radioélectricité.	Météorologie.	Anglais.
Jury de l'examen pour l'obtention du brevet d'officier mécanicien de 3e classe.	Groupe V.	Machines.	Rapport.	Calcul. Croquis coté. Atelier.
Jury de l'examen de patron au bornage.....	Groupe V.		Français.	Calculs nautiques.
Jury de l'examen de théorie de capitaine de pêche.	Groupe V.	Mathématiques. Astronomie. Navigation.	Rédaction française.	Calculs nautiques.
Jury de l'examen d'application de capitaine de pêche.	Groupe V.	Rapport de mer.	Composition technique.	Calculs nautiques.
Jury de l'examen de patron de pêche.....	Groupe V.		Rapport.	Calcul.
Jury de l'examen des concours de pilotage....	Groupe V.			Rapport de mer, *ou* Dictée. Calcul. Anglais.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 26 octobre 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés Français :

ABENDSTERN (Pierre), Schwerin (Allemagne), 29-10-32. — 33036×47—81.

ABOUAV (Albert), Constantinople (Turquie), 14-11-23. — 23739×47—75.

ALBANO, née GAFFINO, Viu (Italie), 01-03-97. — 18410×50—73.

ALTMANN (François), Essen (Allemagne), 17-01-10. — 16522×36—81.

ANGELI (Pietro), Trevisio (Italie), 02-03-03. — 17867×50—31.

ANGELI, née BARUTA, Chiuro (Italie), 17-06-01. — 17867×50—31.

ANTONACCI (Nicolas), Marcicovetere (Italie), 02-12-98. — 35138×33—75.

ARAKELIAN (Sarkis), Kharpout (Turquie), 12-08-06. — 20986×50—69.

ARAKELIAN, née TAVITIAN, Angora (Turquie), 17-09-08. — 20986×50—69.

ARENAS (Modeste), Eibar (Espagne), 31-05-30. — 20458×50—64.

ATZORI (Giuseppe), Masullas (Italie), 11-02-06. — 5618×51—75.

AVDJIAN (Ohanes), Seleuze (Asie Mineure), 15-11-22. — 15033×50—75.

AVILES (Maurice), Ojos (Espagne), 22-09-82. — 20778×50—69.

AVILES, née MASSA, Ojos (Espagne), 27-01-85. — 20778×50—69.

BADIN (Gina), Rovolon (Italie), 16-10-21. — 21650×50—54.

BASANO (Carlo), Cavallermaggiore (Italie), 20-10-24. — 20066×50—31.

BELLO (Lorinda), Solagna (Italie), 20-06-19. — 13459×47—74.

BELONIAK (Jean), Piaski (Pologne), 21-11-29. — 12159×51—62.

BERNI (Faliero), Campi Bisenzio (Italie), 04-03-92. — 20450×50—75.

BERNI, née BALLERINI, Campi Bisenzio (Italie), 26-03-96. — 20450×50—75.

BERTOLOTTI (Henri), Sion (Suisse), 15-09-89. — 18441×40—69.

BERTOLOTTI, née VIENNY, Progens (Suisse), 03-03-92. — 18441×40—69.

BESSAI, née STULISCHEIKO, Kreukentschuk (Russie), 19-12-23. — 2719×49—13.

BEZDIKIAN (Atam), Bessni (Turquie), 00-00-96. — 10603×50—78.

BEZDIKIAN, née ABADJIAN, Ainteb (Turquie), 00-00-08. — 10603×50—78.

BIAGIONI (Antonio), Rimini (Italie), 17-01-20. — 22999×50—69.

BIAGIONI, née FIORINI, Isola del Liri (Italie), 09-12-22. — 22999×50—69.

BINDI (Decimo), San Archangello (Italie), 26-07-20. — 13692×51—38.

BING (Erwin), Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), 08-01-94. — 6507×35—75.

BING, née SEITZ, Lubeck (Allemagne), 21-06-04. — 6507×35—75.

BISQUERT (Cristobal), Javea (Espagne), 29-01-97. — 15130×40—91.

BLANCHART (Marcel), Thuin (Belgique), 31-05-94. — 22037×50—59.

BLANCO (Francisco), Rollan (Espagne), 29-10-13. — 15051×50—38.

BLANCO, née LOPEZ, Cullar Baza (Espagne), 16-02-12. — 15051×50—38.

BOCCI (Giuseppe), Foligno (Italie), 11-11-99. — 11736×18—62.

BON (Lino), Meolo (Italie), 11-03-32 — 2083×51—31.

BONARDO (Giovanni), Manta (Italie), 28-05-02. — 30646×18—65.

BONARDO, née CASSINA, Manta (Italie), 14-07-06. — 30646×18—65.

BONIN (Antonio), Sequals (Italie), 14-08-22. — 15181×50—14.

BOSSO (Ermete), Lenta (Italie), 22-02-94. — 18670×40—38.

BOUCQUEZ (Marcella), Westkerke (Belgique), 24-12-04. — 15225×50—51.

BRASOLIN (Alfonso), Riberon Preto (Amérique du Sud), 02-05-00. — 21769×50—30.

CANTOIS (Dahlia), Marchienne-au-Pont (Belgique), 13-07-16. — 22328×50—60.

BUDZINSKI (Joseph), Recklinghausen (Allemagne), 25-05-08. — 14501×39—57.

BUDZINSKI, née LICHNEROWICZ, Wanne (Allemagne), 25-10-09. — 14501×39—57.

BUFFA (Ovidio), Pieve Tesino (Italie), 03-01-23. — 11855×51—07.

BUGELLI (Louis), Cutigliano (Italie), 29-03-07. — 23571×37—59.

BUGELLI, née BOVANI, Pistoia (Italie), 30-09-14. — 23571×37—59.

BUSATO (Lorenzo), Este (Italie), 13-09-25. — 18721×50—13.

CAENEN, née DECADT, Westvleteren (Belgique), 21-10-16. — 3781×51—62.

CALA (Liliane), Wloclavek (Pologne), 28-11-28. — 15203×50—39.

CALDERON (Santiago), Magacela (Espagne), 25-07-13. — 21456×50—24.

CALLEJA (Louis), Sotragero (Espagne), 14-10-94. — 16537×50—24.

CAMPANINI (Line), Pieve Di Cento (Italie), 08-10-28. — 20698×50—54.

CAMPELLONE (Pierre), Rochetta (Italie), 18-05-00. — 10687×39—83.

CAMPELLONE, née FORTE, Sesto Campana (Italie), 17-03-06. — 10687×39—83.

CAMPS (Gabriel), Ciudadela (Espagne), 23-03-06. — 5172×47—91.

CAMPS, née SALORD, Ciudadela (Espagne), 30-05-07. — 5172×47—91.

CANESSE, née GRZESKO, Steindorf (Pologne), 05-01-22. — 9000×49—62.

CARRARA (Ferdinand), Albino (Italie), 27-10-19. — 12236×50—78.

CATTINA (Constantino), Chiaramonti (Italie), 21-03-00. — 17952×31—13.

CECCARINI (Mario), Castiglione Dei Popoli (Italie), 04-03-31. — 17866×50—20.

CESTER (Antonio), Motta (Italie), 11-12-29. — 9771×51—31.

CHEGERIAN (Nichan), Sivas (Turquie), 20-06-00. — 22822×34—13.

CHEGERIAN, née MIKAELIAN, Sivas (Turquie), 12-05-02. — 22822×34—13.

CHUDY (Jean), Hochlar (Allemagne), 22-09-21. — 20586×50—59.

COLOM (Jacques), Renaix (Belgique), 21-06-32. — 23040×50—16.

COMELLI (Ernest), Neuburgweier (Allemagne), 23-09-11. — 15052×50—62.

COMELLI, née SOENEN, Moustier-sur-Sambre (Belgique), 12-02-21. — 15052×50—62.

CZERNIAK (François), Gora (Pologne), 07-09-22. — 15151×50—62.

DA COSTA (Jean), Vila Verde (Portugal), 22-11-07. — 15285×50—75.

DA SILVA (Manoel), Gandra Neva (Portugal), 24-07-06. — 14945×50—05.

DAVID (André), Nadabula (Tchécoslovaquie), 02-05-23. — 15083×50—81.

DE ARCE (Francisco), Selaya (Espagne), 02-08-99. — 20260×49—75.

DE CHIARA (Ange), Aviano (Italie), 01-02-10. — 14554×50—74.

DE CIAN, née DEVIGILI, Mezzolombardo (Italie), 22-11-23. — 32807×35—57.

DE PAOLI (Oswald), Spilimbergo (Italie), 21-09-03. — 7250×40—57.

DELLA MAGGIORE (Bruno), Santa Croce Sull Arno (Italie), 18-06-08. — 12269×50—30.

DELLA MAGGIORE, née TOSI, Pistoia (Italie), 23-03-08. — 12269×50—30.

DEMBSKI (Bruno), Reinickendorf (Allemagne), 12-12-10. — 15071×50—81.

DEMBSKI, née ROGALA, Lipnica Domaine (Allemagne), 12-12-13. — 15071×50—81.

DEMELA (Antonio), Pattada (Italie), 22-07-23. — 17918×50—13.

DEMETRIADES (Chronis), Smyrne, (Asie Mineure), 11-01-07. — 18750×50—38.

DERVICHIAN (Haigouhi), Brousse (Asie Mineure), 17-12-00. — 20728×50—69.

DIUMENGE (Joseph), Mollo (Espagne), 18-02-21. — 20890×50—66.

DOPIERALA (Jean), Altenbochum (Allemagne), 20-04-04. — 22987×34—59.

DOPIERALA, née GAPSKI, Herne (Allemagne), 19-08-07. — 22987×34—59.

DRAGUN (Michel), Tenetnik (Pologne), 15-12-11. — 3202×51—57.

DRAGUN, née LYSZAK, Sakolow (Pologne), 12-11-23. — 3202×51—57.

DUBYK (Stephane), Borchow (Pologne), 20-12-00. — 15105×50—62.

DUBYK, née MAZUREK, Majdan-Sieniawski (Pologne), 08-12-01. — 15105×50—62.

DURAND (Lionel), Port-au-Prince (Haïti), 22-12-20. — 171×51—75.

ELBAUM (Szmul), Wegrow (Pologne), 06-06-12. — 22458×50—63.

ELBAUM, née POGORZELSKA, Sochaczew (Pologne), 14-02-20. — 22458×50—63.

ESCOLA (Ramon), Barcelone (Espagne), 11-12-07. — 9023×51—75.

ESCOLA (José), Logrono (Pologne), 10-03-32. — 9022×51—75.

ESPOSITO (Ferdinand), Villa d'Adda (Italie), 13-11-13. — 18371×15—75.

EUSTASI (Giuseppe), Intra (Italie), 28-03-99. — 22890×50—75.

EVANGELOU (Michel), Atalia (Asie Mineure), 20-01-00. — 15235×50—13.

FAGNONI, née CARETTI, Divignano (Italie), 28-08-08. — 25940×48—57.
FARRANDO, née FALP, Espot (Espagne), 23-02-89. — 31438×47—65.
FETT, née RUGGLI, Steckborn (Suisse), 14-06-21. — 318295×46—67.
FOSSI (Ferdinand), Piandimeleto (Italie), 04-07-04. — 20038×50—84.
FRACKOWIAK (Etienne), Hamborn (Allemagne), 16-12-07. — 15615×38—59.
FREILIGER, née BARL, Neukirchen (Allemagne), 22-05-25. — 13064×48—67.
FRIES (Antoine), Colmani (Roumanie), 24-05-02. — 19400×50—78.
FRIES, née PABUTA, Lowce (Pologne), 07-09-03. — 19400×50—78.
GAJEWSKI (Stéphan), Wierbka (Pologne), 29-07-97. — 18449×50—59.
GAJEWSKI (Adam), Piaski (Pologne), 10-08-29. — 18450×50—59.
GAJEWSKI, née ZUK, Stacheur (Pologne), 06-08-98. — 18449×50—59.
GALLAUD, née KLETZANDER, Wiener-Neustadt (Autriche), 30-08-18. — 120×51—36.
GARANCINI (Alexandre), Usmate Velate (Italie), 29-08-03. — 20230×40—73.
GARANCINI, née TASSAN, Pagnochit Aviano (Italie), 27-12-09. — 20230×40—73.
GARCIA (José), Carthagène (Espagne), 22-10-31. — 16342×50—92.
GATON (Marcelino), Santander (Espagne), 02-06-31. — 20208×50—75.
GHAZAROSSIAN (Bedros), Djihan (Turquis), 12-06-02. — 17522×38—13.
GHAZAROSSIAN, née QUADRARO, Benevento (Italie), 28-05-12. — 17522×38—13.
GILLET (Edgard), Ambly (Belgique), 05-08-10. — 11582×50—57.
GIOVANNETTI (Guido), Santa Maria Monte (Italie), 08-11-93. — 20443×46—13.
GIOVANNETTI, née NOVI, Santa Maria Monte (Italie), 16-07-00. — 20443×46—13.
GLUCHY (Stéphan), Gola (Pologne), 23-08-25. — 19937×50—54.
GONSIOR (Paul), Borbeck (Allemagne), 28-06-08. — 37952×36—59.
GONSIOR, née SCZYGIEL, Bottrop (Allemagne), 29-06-14. — 37952×36—59.
GOVERNO (Luigi), San Giovanni Harionne (Italie), 12-05-06. — 14132×50—57.
GOVERNO, née BURLO, San Vito (Italie), 05-12-09. — 14132×50—57.
GRANA (Lucien), Plainpalais (Suisse), 18-01-06. — 17629×38—06.
GRANEROS (Luis), Albox (Espagne), 16-02-97. — 22698×50—63.
GRANERO, née LOPEZ, Cantoria (Espagne), 31-12-99. — 22698×50—63.
GRASSELLI (Edelio), Esanatoglia (Italie), 20-11-27. — 19377×50—54.
GRIBAUDO (Caterina), Manta (Italie), 21-11-21. — 17210×46—31.
GUARDIOLA (Silvestre), Callosa de Ensarria (Espagne), 02-02-05. — 28015×31—91.
HANAU (Robert), Saarlouis (Sarre), 13-09-15. — 109353×42—55.
HANAU, née STERN, Wiesbaden (Allemagne), 20-06-21. — 109353×42—55.
HAYBACH (Antoine), Tachov (Tchécoslovaquie), 25-02-00. — 13284×50—75.
HERRER (Lorenzo), Munebrega (Espagne), 14-11-95. — 1409×27—75.
HESS (Claire), Koenigheim (Allemagne), 06-03-16. — 21780×50—68.
HOHMANN (Martin), Szakadat (Hongrie), 03-03-24. — 4926×49—61.
IUMACHEFF (Vladimir), Kazani (Russie), 16-09-05. — 23523×40—25.
IVANOFF (Georges), Elisavetpol (Russie), 12-02-98. — 8892×50—76.
JAGER (Franz), Zeitz (Allemagne), 12-10-98. — 26077×36—78.
JAKIEL (Stanislas), Hersfeld (Allemagne), 06-02-18. — 20757×50—60.
JANISZEWSKI (François), Recklinghausen (Allemagne), 20-03-10. — 41424×45—62.
JANISZEWSKI, née WOZNY, Wanne (Allemagne), 27-05-14. — 41424×45—62.
JANOUT (Joseph), Dragovie (Tchécoslovaquie), 16-06-05. — 22138×50—31.
JEROMIN (François), Colmar (Haut-Rhin), 12-07-03. — 9111×39—68.
JUANOLA (Joachim), Esponella (Espagne), 01-07-99. — 13761×50—66.
JUANOLA (Montserrat), Banolas (Espagne), 29-06-29. — 16121×51—66.
JUANOLA, née ORIOL, Banolas (Espagne), 05-08-05. — 13761×50—66.
JURASZEK (Edouard), Czuchow (Pologne), 09-08-24. — 18623×50—63.
KARAGAVERIAN (Nicham), Karpouth (Asie Mineure), 20-02-04. — 20286×50—38.
KARAGAVERIAN, née ARAKELIAN, Angora (Asie Mineure), 10-09-96. — 20286×50—38.
KARTZOFF (Taras), Petrograd (Russie), 23-06-94. — 23197×50—91.
KARTZOFF, née CONSTANTINOFF, Irkoutsk (Russie), 16-04-08. — 23197×50—91.
KASZYNSKI (Sylvestre), Dembrowo (Pologne), 29-12-05. — 18407×50—59.
KASZYNSKI, née ZAWADA, Dziewenie (Pologne), 22-09-15. — 18407×50—59.
KEUFTERIAN (Aram), Brousse (Asie Mineure), 15-08-12. — 21076×40—69.
KOMOROWSKI (Bronislas), Gora (Pologne), 02-07-24. — 15412×50—59.
KOULAGUINE (Basile), Taganrog (Russie), 04-05-98. — 12381×51—58.
KUBEK (Valentin), Smykow (Pologne), 10-02-05. — 15868×34—54.
KUBEK, née GUZ, Zalesnany (Pologne), 06-11-15. — 15868×34—54.
KUZBIK (Stanislawa), Piwonica (Pologne), 14-04-28. — 21327×50—57.
LAGHI (Aldo), Berlinoro (Italie), 01-06-28. — 166×51—57.
LAURENT (Arduin), Chaland-Saint-Victor (Italie), 01-09-28. — 17248×50—75.
LAZICKI (Ceslas), Brzozowo (Pologne), 30-05-93. — 24723×39—59.
LAZICKI, née KOCMIN, Wojcin (Pologne), 08-09-89. — 24723×39—59.
LAZZARINI (Armando), Mulazzo (Italie), 21-08-96. — 34461×39—71.
LECOMPTE, née LENARDON, San Martino Al Taglia (Italie), 28-03-10. — 20088×50—75.
LEIBOVICI (Malca), Chisinau (Roumanie), 25-12-92. — 31757×31—75.
LESCHIERA (Defendente), Mompantero (Italie), 18-07-01. — 24757×40—01.
LESCHIERA, née MERLO, Gravere (Italie), 16-10-08. — 24757×40—01.
LOCATELLI (Basile), Capizzone (Italie), 18-10-11. — 2630×36—39.
LOCATELLI, née LOCATELLI, Alemenno St. Bartol (Italie), 03-12-15. — 2630×36—39.
LOPES (Joaquim), Vil de Soito (Portugal), 07-03-00. — 19839×46—29.
LOPES (Moises), Covilha (Portugal), 20-02-98. — 8933×51—08.
LOPES, née ROSARIO, Canelas (Portugal), 07-07-00. — 19839×46—29.
LUBOZ (Jean-B.), Saint-Pierre-V. (Italie), 26-10-04. — 14773×50—69.
LUBOZ, née SAVOIE, Saint-Pierre-V. (Italie), 22-10-08. — 14773×50—69.
MAJOR (Alexandre), Kethely (Hongrie), 17-12-08. — 2049×50—75.
MARCINIAK (Joseph), Opojowice (Pologne), 14-02-14. — 19744×50—37.
MARCINIAK, née KROLIKOWSKA, Opojowice (Pologne), 10-10-13. — 19744×50—37.
MARIMON (Ramon), Solivella (Espagne), 24-07-83. — 13206×50—13.
MARIMON, née SABATE, Pratoip (Espagne), 18-03-90. — 13206×50—13.
MARMORARO, née GIULIANO, Bistagno (Italie), 20-03-04. — 15021×50—04.
MASSON (Paul), Esneux (Belgique), 30-10-00. — 1536×42—75.
MAURI (Joseph), Tortosa (Espagne), 23-09-05. — 31618×47—34.
MEDINA (Jean), Beas de Segura (Espagne), 25-06-02. — 15043×50—69.
MEDINA, née TORRES, Cobdar (Espagne), 02-12-08. — 15043×50—69.
MELL (François), Prague (Tchécoslovaquie), 01-04-21. — 18230×50—69.
MENDOZA (Félix), Siles (Espagne), 18-05-87. — 15211×50—51.
MENDOZA, née FERNANDEZ, Elche de la Sierra (Espagne), 28-07-88. — 15211×50—51.
MESSIEN (Raymond), Herseaux (Belgique), 21-09-23. — 13679×51—59.
MICAELLIAN (Hagop), Erzingan (Turquie), 00-00-86. — 19366×50—13
MICHAELIS (Kurt), Neuw Stettin (Pologne), 29-09-14. — 15249×50—59
MICHAELIS, née SCHERMER, Jodlowa (Pologne), 13-07-12. — 15249×50—59.
MINI (Salvatore), Bovile Ernica (Italie), 11-10-25. — 15193×50—69.
MIRI (Giuseppe), Palerme (Italie), 04-05-14. — 8258×51—67.
MODOLO (Angelo), Polcenigo (Italie), 15-09-23. — 19768×50—63
MOGA (François), Salardu (Espagne), 24-06-00. — 13526×50—31.
MOGA, née BRUNA, Bagergue (Espagne), 28-11-09. — 13526×50—31.
MORALES (Recaredo), Nerva (Espagne), 23-03-10. — 20019×50—69.
MORALES, née HERNANDEZ, El Agar (Espagne), 17-08-18. —20019×50—69
MORANDI (Felice), Agra (Italie), 06-03-87. — 16387×50—05.
MORENO (Antonio), Almeria (Espagne), 14-06-96. — 11341×50—92.
MOSCIBROCKI (Jan), Stoniewicz (Pologne), 02-10-27. — 9246×48—77.
MOSCONE (Louis), Casalvieri (Italie), 09-02-14. — 18648×50—75.
MYSLIWIEC (Antoine), Sobniow (Pologne), 26-02-04. — 40582×38—75.
MYSLIWIEC, née JEDZINIAK, Jaslo (Pologne), 30-03-09. — 40582×38—75.
NARDARI (Paul), San Biaggio di Callalta (Italie), 25-01-12. — 23430×50—31.
NARDARI, née GENNERO, Faule (Italie), 30-05-14. — 23430×50—31.
NAROZNY (Jean), Duisburg Méiderich (Allemagne), 20-12-13. — 17590×50—62.
NICOLI, née BASSETTO, Marostica (Italie), 28-08-29. — 20637×48—57.
NIMIS (Dominique), Nimis (Italie), 20-06-10. — 18553×40—38.
NIMIS, née MARMAI, Verzegnis (Italie), 07-03-21. — 18553×40—38.
NOWACKI (Joseph), Franendorf (Pologne), 01-03-16. — 7109×51—59.
OBERT (Bartholomeo), Forno (Italie), 01-10-01. — 23399×50—32.

OBERT, née SUSSETTO, Chivasso (Italie), 01-12-02. — 23399×50—32.
OESLICK (Camille), Florange (Moselle), 04-02-08. — 7107×51—57.
ONYSZKO (Basilius), Sucha Wola (Pologne), 26-12-12. — 15122×50—59.
ONYSZKO, née KUPCZAK, Przedzielnica (Pologne), 07-06-13. — 15122×50—59.
OORBURG (Derk), Groningen (Hollande), 24-08-01. — 15191×50—13.
OPILA, née PAWLAK, Ostrowo (Pologne), 04-04-11. — 19117×50—62.
ORESNIK (Jakob), Sveti Kriz (Yougoslavie), 20-04-99. — 5503×35—57.
OSES, née FLORES, Santander (Espagne), 23-10-12. — 17296×46—75.
OZOLS (Rudolfs), Libau (Lettonie), 30-06-27. — 19390×50—54.
PADRINO (Alejandro), Madrid (Espagne), 31-03-11. — 15848×50—09.
PAGON, née PLAUSTEINER, Saint-Jean (Yougoslavie), 05-05-16. — 6831×51—57.
PALKA (Stefan), Wangenheim (Allemagne), 22-09-14. — 147×51—57.
PALKA, née KALUZ, Piotrowka (Pologne), 23-02-23. — 147×51—57.
PAVES (Léon), Bucarest (Roumanie), 25-01-92. — 26600×24—75.
PAWLESA (Justyna), Ardamowska Wola (Pologne), 20-02-21. — 18156×50—87.
PAWLOWSKI (Joseph), Chodkow (Pologne), 30-01-02. — 15051×50—77.
PAWLOWSKI, née SWIATEK, Niziny (Pologne), 29-09-00. — 15051×50—77.
PELKA (Ladislas), Poznan (Pologne), 03-10-16. — 15053×50—21.
PELKA, née ROSZAK, Potarzyce (Pologne), 25-01-26. — 15053×50—21.
PENOT, née GOMEZ, Pena (Espagne), 27-03-93. — 13559×49—78.
PERFETTI (Virgilio), Galeata (Italie), 25-05-96. — 7284×34—68.
PETRUCCI (Oscar), Sassoferrato (Italie), 01-06-19. — 19999×50—63.
PONDJICLIS (Gabriel), Castellorizo (Grèce), 04-08-97. — 15201×50—13.
PONDJICLIS, née HADJIANTONIOU, Gallipoli (Grèce), 01-02-05. — 15201×50—13.
PORTOLAN (Vittorio), Pordenone (Italie), 07-05-22. — 17268×47—19.
POURTOIS (José), Merbes-Sainte-Marie (Belgique), 15-01-24. — 32387×48—83.
POZZA, née GERUSSI, Magnano (Italie), 14-02-16. — 25549×48—78.
PROVEDEL (Alberto), Monaco de Bavière (Allemagne), 14-02-13. — 15202×50—13.
QUADPEEDS (François), Heerlen (Hollande), 27-02-18. — 45230×45—60.
RACZAK (Ignace), Straszydle (Pologne), 11-06-22. — 9247×48—59.
RALLO (Carmen), Ortells (Espagne), 29-08-99. — 197×51—39.
RASTORGOUEFF, née HYDE, Rotterdam (Pays-Bas), 31-12-06. — 305169×44—75.
RATAJCZAK (Louis), Krzyzownik (Pologne), 21-07-05. — 149×51—57.
RATAJCZAK, née GUBANSKA, Trzemeszno (Pologne), 01-11-11. — 149×51—57.
REGULSKI (André), Witaszyce (Pologne), 30-10-97. — 196×51—62.
REGULSKI, née KASPEREK, Schonnebeck (Allemagne), 20-01-01. — 196×51—62.
RIZZI (Clément), Averarra (Italie), 05-01-25. — 199×51—39.
RODI, née MORESCHI, Valmozzola (Italie), 01-04-95. — 4781×39—13.
RODRIGUEZ (Juan), Archidona (Espagne), 21-09-09. — 23099×50—56.
ROMERA (Martin), Lumbreras (Espagne), 04-04-22. — 22648×50—15.
ROS (Sanchez-Carmen), Pacheco (Espagne), 29-01-18. — 198×51—38.
ROSENFELD, née ZUSMAN, Odessa (Russie), 14-07-87. — 12375×51—75.
ROSSATO (Lucia), Noventa Vicentina (Italie), 03-12-10. — 15401×50—65.
ROTA (Baptiste), Locatello (Italie), 01-01-15. — 2687×51—25.
ROTA (Giuseppe), Almenno San Bartoloméo (Italie), 27-08-98. — 28130×33—59.
ROZEG (Jultus), Cracovie (Pologne), 03-09-24. — 9856×49—75.
RUESTA (Avelino), Navardun (Espagne), 10-11-02. — 12399×33—64.
RUGGIERI (François), Montemesola (Italie), 20-05-87. — 22026×50—57.
RUIZ (Julian), Busnela (Espagne), 11-01-30. — 988×51—27.
RYBARCZYK (Marian), Conlew (Pologne), 25-01-18. — 18490×50—59.
RYBARCZYK, née DUDALA, Chechloweka (Pologne), 10-12-22. — 18190×50—59.
RZESZUTEK (Jean), Wola Goluchowska (Pologne), 02-05-25. — 19767×50—62.
SALMASO (Maria), Agna (Italie), 02-09-26. — 17518×50—78.
SANGUIGUIAN (Souren), Zeytoun (Turquie), 11-07-17. — 10573×50—75.
SANTAMARIA (Janvier), Avellino (Italie), 28-11-03. — 19809×50—13.
SANTAMARIA, née MARINI, Cagliari (Italie), 01-06-06. — 19809×50—13.
SCHNEIDER, née BARAN, Berendiowycz (Pologne), 03-06-13. — 15214×50—55.
SCHREIDER (Eugène), Pétrograd (Russie), 21-03-00. — 21907×49—75.
SCHULZ (François), Recklinghausen (Allemagne), 23-03-98. — 18437×50—59.
SCHULZ, née SLAWINSKI, Gelsenkirchen (Allemagne), 20-03-05. — 18437×50—59.
SCHWEITZER (François), Erskvadkert (Hongrie), 03-03-02. — 23171×47—75.
SCIORATO (Alberto), Durazzo (Albanie), 31-07-98. — 13556×36—29.
SENDER (Basilio), Alcoleade Cuica (Espagne), 14-06-90. — 20296×50—13.
SENDER, née BUJ, Aliaga (Espagne), 11-12-95. — 20296×50—13.
SIDELNIK (Théodore), Wulka Mazowiecka (Pologne), 12-03-09. — 22720×50—21.
SIDELNIK, née SKALSKI, Niecheice (Pologne), 23-08-97. — 22720×50—21.
SIEKLUCKI (Jean), Siekluki (Pologne), 02-11-98. — 4245×38—33
SIERRA (Rafael), Tabernas (Espagne), 08-07-04. — 24251×40—92.
SIERRA, née TUDELA, Totana (Espagne), 01-03-99. — 24251×40—92.
SIMONIAN (Krikor), Angora (Asie Mineure), 00-00-06. — 4237×38—38.
SIMONIAN, née DEYIRMENDJIAN, Angora (Asie Mineure), 00-00-08. — 4237×38—38.
SLIWIAK (Pierre), Mykanow (Pologne), 13-02-98. — 1978×39—75.
SLOBODIANIKOFF (Yvan), Sebino (Russie), 27-01-00. — 15205×50—81.
SOARES (José), Amares (Portugal), 19-02-05. — 50×51—50.
SOKOL (Wladislas), Zamosne (Pologne), 05-09-17. — 19196×50—02.
SOLONOT (José), Torrente de Cinca (Espagne), 19-02-29. — 15063×50—21.
SORBOLINI (François), Perugia (Italie), 02-02-89. — 19136×50—06.
SORESSI (Didio), Alseno (Italie), 21-02-09. — 1284×51—47.
SORESSI, née LONDERO, Gemona (Italie), 25-09-09. — 1284×51—47.
SOSKIN (Salomon), Kerth (Russie), 02-04-80. — 8310×50—75.
SOSKIN, née BALAZS, Budapest (Hongrie), 31-01-16. — 8310×50—75.
SQUINDI (Charles), Rubiana (Italie), 04-12-06. — 1436×40—69.
STRAZZABOSCO (Marc), Datteln (Allemagne), 22-04-14. — 41312×45—57.
TARABUŁA (Stanislas), Jankowice (Pologne), 27-09-10. — 15014×50—81.
TASCA (Calogero), Termini (Italie), 04-01-25. — 1306×49—92.
TCHOULHADJIAN (Bedros), Angora (Turquie), 06-06-08. — 17768×50—13.
TCHOULHADJIAN, née MERDJIMEKIAN, Debaghine (Turquie), 06-08-09. — 17768×50—13.
TEIXIDO (José), Capmany (Espagne), 14-06-07. — 19198×50—66.
TEIXIDO, née SANZ, Quemada (Espagne), 19-03 99. — 19198×50—66.
TEPER (Rywka), Varsovie (Pologne), 00-00-07. — 79×51—75.
TERRANOVA (Joseph), Tunis, 03-07-99. — 21896×50—75.
TERRANOVA, née ARNONE, Tunis, 21-06-99. — 21896×50—75.
TIKHMENEFF, née BESNARD, Nikolaeff (Russie), 24-01-91. — 11401×39—06.
TRAKOWSKI (Czeslaw), Rosnie Pologne), 06-04-26. — 15905×50—76.
VALENZI (Nazzareno), Segni (Italie), 10-07-90. — 11236×50—13.
VALLES (Francisco), Cofrentes (Espagne), 23-10 16. — 15253×50—64.
VAN OUDENHOVE (Marcellus), Herné (Belgique), 03-06-10. — 18810×50—60.
VANHECKE (Séraphin), Houplines (Nord), 18-02-82. — 13080×50—60.
VANRELL (Bartolomé), Establiments (Espagne), 29-04-06. — 23196×50—06.
VUYLSTEKE (Emile), Ploegsteert (Belgique), 13-05-97. — 112×51—59.
WIERZCHALEK (Stanislas), Milocim (Pologne), 01-05-96. — 15274×50—77.
WIERZCHALEK, née JAKUBOWSKI, Kleczany (Pologne), 01-04-00. — 15271×50—77.
WILLAERT (Iréna), Selzaete (Belgique), 07-06 03. — 11991×50—14.
WITASIK (Henri), Gniezno (Pologne), 11-07-20. — 15251×50—59.
WITKOWSKI (Joseph), Soczewka (Pologne), 16-09-27. — 88×51—27.
ZALOGUIE (Igor), Paris, 05-03-26. — 22608×50—84.
ZANATTA (François), Arcade (Italie), 09-09-02. — 23970×34—08.
ZANCHETTA (Elisa), Cinto (Italie), 12-03-23. — 19818×50—47.
ZANOR (Angelo), Moruzzo (Italie), 17-12-07. — 6802×50—81.
ZANOR, née LUCCHESE, Pramaggiore (Italie), 03-03-08. — 6802×50—81.
ZARAGOZA, née BRAVI Reviera d'Adda (Italie), 28-01-22. — 3189×40—11.

ZEMCHE, née SCHAIKEVITZ, Dvinsk (Lettonie), 02-08-96. — 12917 x 48—06.

ZIINO, née COSTA, Calatafimi (Sicile), 22-11-06. — 15093 x 50—93.

ZULIAN (Natale), Aviano (Italie), 29-01-01. — 219 x 51—30.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

BISQUERT, née VINCENT, Sétif (Algérie), 10-01-01. — 15130 x 40—91.

BLANCHART, née HELUY, Colleret (Nord), 25-08-97. — 22037 x 50—59.

BOSSO, née GREGGIA, la Buissière (Isère), 12-01-01. — 18670 x 40—38.

CALLEJA, née LASCOMBE, Saint-André-d'Allas (Dordogne), 18-02-00. — 16567 x 50—24.

D'ANDREA, née BARBAN, Roanne (Loire), 05-12-03. — 22839 x 43—75.

DE PAOLI, née KUCHLER, Stiring-Wendel (Moselle), 24-06-07. — 7250 x 40—57.

JEROMIN, née MEISTERTZHEIM, Sélestat (Bas-Rhin), 23-10-05. — 9111 x 39—68.

LIBOI, née BORGINI, Senones (Vosges), 07-03-98. — 11912 x 50—88.

MAURI, née OLIVIER, Nissan (Hérault), 18-10-04. — 31618 x 47—34.

MORANDI, née TREZZINI, Lazer (Hautes-Alpes), 22-05-86. — 16387 x 50—05.

MORENO, née CAPARROS, Saint-Louis (Oran), 07-03-97. — 11341 x 50—92.

PARODI, née CURRAU, Monaco, 15-11-95. — 32949 x 48—06.

RAEPPEL (Dorothée), Bischheim (Bas-Rhin), 15-03-99. — 35115 x 32 —67.

SCIORATO, née BERNES, Boufarik (Alger), 12-07-05. — 13556 x 36—29.

SETTIMI, née MORIN, Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 15-09-99. — 13346 x 47—54.

SPRUYT, née NOE, Saint-Menges (Ardennes), 02-01-12. — 5893 x 51 —08.

VANHECKE, née DUJARDIN, Roncq (Nord), 14-08-85. — 13080 x 50—60.

WATTS, née COURTHES, Bournonville (Pas-de-Calais), 26-07-92. — 1399 x 51—62.

ZULIAN, née BOUCHET, Chamborigaud (Gard), 12-10-06. — 219 x 51 —30.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

BEZDIKAN (Georges), Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), 28-06-41. — 10603 x 50—78.

BIAGIONI (Robert), Lyon (Rhône), 16-10-50. — 22999 x 50—69.

BUGELLI (Giovanni), Masny (Nord), 17-05-33. — 23571 x 37—59.

BUGELLI (Monique), Saint-Médard-d'Eyrans (Gironde), 09-01-45. — 23571 x 37—59.

BUGELLI (Amélie), Larroque (Tarn), 01-03-35. — 23571 x 37—59.

BUHLER (Liliane), Strasbourg (Bas-Rhin), 21-01-31. — 35115 x 32—67.

CAMPS (Pedro), Ciudadela (Espagne), 17-03-34. — 5172 x 47—91.

COMELLI (Doriane), Annezin (Pas-de-Calais), 01-03-49. — 15052 x 50 —62.

DE PAOLI (Yvette), Forbach (Moselle), 13-07-34. — 7250 x 40—57.

DE PAOLI (Marie), Forbach (Moselle), 10-10-40. — 7250 x 40—57.

DRAGUN (André), Dieuze (Moselle), 05-02-47. — 3202 x 51—57.

DUBYK (Eugène), Dourges (Pas-de-Calais), 26-02-33. — 15105 x 50—62.

GONSIOR (Odette), Thivencelles (Nord), 18-02-36. — 37952 x 36—59.

GONSIOR (Paulette), Thivencelles (Nord), 24-05-37. — 37952 x 36—59.

GONSIOR (Annie), Thivencelles (Nord), 13-04-50. — 37952 x 36—59.

GOVERNO (Maurice), Moyeuvre-Grande (Moselle), 06-10-49. — 14132 x 50—57.

GOVERNO (Armand), Moyeuvre-Grande (Moselle), 08-11-39. — 14132 x 50—57.

GOVERNO (Ginette), Gras (Ardèche), 08-02-43. — 14132 x 50—57.

GOVERNO (Zita), Aubenas (Ardèche), 31-01-41. — 14132 x 50—57.

HANAU (Martine), Strasbourg (Bas-Rhin), 05-01-50. — 109353 x 42—55.

JUANOLA (Narcisse), Banolas (Espagne), 22-04-31. — 13761 x 50—66.

KASZYNSKI (Stanislas), Ostricourt (Nord), 02-11-48. — 18407 x 50—59.

KASZYNSKI (Sophie), Ostricourt (Nord), 05-03-46. — 18407 x 50—59.

KUBEK (Gilbert), Haucourt-Moulaine (Meurthe-et-Moselle), 20-07-50. —15868 x 34—54.

KUBEK (Jean), Haucourt-Moulaine (Meurthe-et-Moselle), 31-10-41. — 15868 x 34—54.

KUBEK (Georges), le Puy (Haute-Loire), 19-11-40. — 15868 x 34—54.

KUBEK (Liliane), Haucourt-Moulaine (Meurthe-et-Moselle), 18-06-46. — 15868 x 34—54.

LESCHIERA (Anna), Suse (Italie), 17-11-32. — 24757 x 40—04.

LOPES (Jacqueline), Brest (Finistère), 19-05-47. — 19839 x 46—29.

LUBOZ (Elda), Villeneuve (Italie), 12-04-35. — 14773 x 50—69.

MARCINIAK (Jean), Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), 28-01-49. — 19744 x 50—37.

MARCINIAK (Joseph), Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), 23-08-44. — 19744 x 50—37.

MARCINIAK (Irène), Civray-sur-Esves (Indre-et-Loire), 01-02-41. — 19744 x 50—37.

MARCINIAK (Janine), Civray-sur-Esves (Indre-et-Loire), 16-10-39. — 19744 x 50—37.

MARCINIAK (Joséphine), Civray-sur-Esves (Indre-et-Loire), 16-10-39. — 19744 x 50—37.

MARCINIAK (Kazimiera), Opojowice (Pologne), 20-06-36. — 19744 x 50 —37.

MARCINIAK (Stephania), Opojowice (Pologne), 02-09-33. — 19744 x 50 —37.

MEDINA (Ginesa), Los Gallardos (Espagne), 15-06-32. — 15043 x 50 —69.

MOGA (Adriana), Bogergne (Espagne), 10-03-32. — 13536 x 50—31.

NARDARI (René), Toulouse (Haute-Garonne), 01-05-43. — 23430 x 50 —31.

NARDARI (Denise), Muret (Haute-Garonne), 27-06-38. — 23430 x 50—31.

NIMIS (Primo), Charvieu (Isère), 10-06-38. — 18553 x 40—38.

NIMIS (Louise), Nimis (Italie), 24-06-41. — 18553 x 40—38.

NIMIS (Alda), Charvieu (Isère), 05-05-36. — 18553 x 40—38.

OESLICK (Marie), Thionville (Moselle), 31-05-44. — 7407 x 51—57.

ONYSZKO (Gérard), Rosendaël (Nord), 01-08-38. — 15122 x 50—59.

OPILA (Jean), Vermelles (Pas-de-Calais), 10-01-46. — 19417 x 50—62.

OPILA (Marthe), Vermelles (Pas-de-Calais), 12-03-32. — 19417 x 50—62.

OSES (Henri), Bommières (Indre), 25-02-37. — 17296 x 46—75.

OSES (Michel), Theix (Morbihan), 21-09-38. — 17296 x 46—75.

OSES (Marie), Poitiers (Vienne), 06-06-42. — 17296 x 46—75.

OSES (Robert), Poitiers (Vienne), 26-07-40. — 17296 x 46—75.

PALKA (Bernard), L'Hôpital (Moselle), 30-06-47. — 147 x 51—57.

PALKA (Jean), Roche-la-Molière (Loire), 17-02-45. — 147 x 51—57.

PLACKO (Georges), Metz (Moselle), 18-04-34. — 149 x 51—57.

RATAJCZAK (Jeanne), Algrange (Moselle), 28-05-40. — 149 x 51—57.

RYBARCZYK (Jean), Condé-sur-Escaut (Nord), 28-04-46. — 18490 x 50 —59.

RYBARCZYK (Michel), Condé-sur-Escaut (Nord), 13-01-48. — 1849 x 50—59.

RYBARCZYK (Micheline), Thivencelles (Nord), 23-04-51. — 18490 x 50 —59.

SCHREIDER (Charles), Londres (Angleterre), 21-02-47. — 21907 x 10 —75.

SCIORATO (Ange), Savona (Italie), 01-11-37. — 13556 x 36—29.

SIDELNIK (André), Antonne (Dordogne), 01-05-39. — 22720 x 50—24.

SIDELNIK (Anna), Fontaine-les-Croizilles (Pas-de-Calais), 20-06-33. — 22720 x 50—24.

SIDELNIK (Marie), Fontaine-les-Croizilles (Pas-de-Calais), 20-06-33. —22720 x 50—24.

SIDELNIK (Irène), Antonne (Dordogne), 06-06-36. — 22720 x 50—24.

SORESSI (Francis), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 22-10-35. — 1284 x 51—47.

SORESSI (Francine), Sainte-Colombe-de-Villeneuve (Lot-et-Garonne), 13-03-44. — 1284 x 51—47.

SOSKIN (Patricia), Neuilly-sur-Seine (Seine), 28-02-50. — 8340 x 50 —75.

TCHOULHADJIAN (François), Marseille (Bouches-du-Rhône), 17-05-48 — 17768 x 50—13.

TEIXIDO (Jacques), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 26-03-35. — 1908 x 50—66.

TEIXIDO (Marie), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 21-02-38. — 1908 x 50—66.

ZANCHETTA (Jean), Roumagne (Lot-et-Garonne), 30-11-47. — 1908 x 50—47.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Par arrêté en date du 17 septembre 1951, ont été nommés commis administratifs dans les services extérieurs de la guerre (intendance), en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés, les candidats dont les noms suivent:

Mme veuve Joyez, née Bastien, à Lille (Nord).

M. Haumesser (Charles), à Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Denis (Charles), à Casablanca (Maroc).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1951

Ordre du jour du mardi 20 novembre 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Territoire des Etablissements français de l'Océanie (collège unique) (M. Koenig, rapporteur).

2. — Vote sur la question de confiance posée contre la priorité des ordres du jour présentés: 1° par Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues; 2° par M. Soustelle et plusieurs de ses collègues; 3° par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, et pour l'adoption de l'ordre du jour présenté par MM. Mitterrand, de Menthon, Delbos et Chastellain, en conclusion du débat sur les interpellations sur la politique économique et financière du Gouvernement.

3. — Suite de la discussion des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Industrie et énergie. (Nos 988-1324-1544-1541. — M. Jules-Julien, rapporteur.) (Suite.)

Agriculture. (Nos 980-1323-1600. — M. Abelin, rapporteur.)

Affaires étrangères (I: Service des affaires étrangères). (Nos 977-1368-1597. — M. Corniglion-Molinier, rapporteur.)

Affaires étrangères (II: Service des affaires allemandes et autrichiennes). (Nos 978-1419. — M. Francis Leenhardt, rapporteur.)

Présidence du conseil (Nos 992-1449. — M. Guy Petit, rapporteur.)

Intérieur. (Nos 989-1510. — M. Lecourt, rapporteur.)

Finances (II: Services financiers). — (Nos 985-1511. — M. Abel Gardey, rapporteur.)

Imprimerie nationale. (Nos 998-1542. — M. Boisdé, rapporteur.)

Santé publique et population. (Nos 994-1513. — M. Marcel David, rapporteur.)

Travaux publics, transports et tourisme (II: Aviation civile et commerciale). (No 997).

Anciens combattants et victimes de la guerre. (Nos 981-1502. — M. Darou, rapporteur.)

Justice. (No 990.)

Affaires économiques. (Nos 986-1501. — M. Gilles Gozard, rapporteur.)

Radiodiffusion et télévision françaises. (No 1008.)

Education nationale. (No 982.)

Marine marchande (chapitre réservé). (Nos 991-1417. — M. Mazier, rapporteur.)

Postes, télégraphes, téléphones. — Caisse nationale d'épargne (dispositions concernant le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones) (chapitres réservés), (Nos 1001-1328. — M. Bagain, rapporteur.)

Modification aux listes électorales des membres des groupes

GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE ET DES DÉMOCRATES INDÉPENDANTS

(37 membres au lieu de 36.)

Ajouter le nom de M. Boganda.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à quinze heures (local de la commission n° 263):

I. — Avis de M. Pierre-Olivier Lapie sur le projet de loi (n° 727) tendant à la ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

II. — Rapport de M. Jarrosson sur la proposition de loi (n° 564) de MM. André Mutter et Crouzier tendant à modifier la loi du 24 mai 1951 relative à la répartition de l'indemnité de nationalisation versée par l'Etat polonais.

La commission des affaires étrangères se réunira le mardi 20 novembre 1951, à quinze heures (local du 6e bureau):

I. — Suite du rapport de M. Alfred Coste-Floret sur le projet de loi (n° 727) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

II. — Exposé de M. de Beaumont sur le budget du ministère des affaires étrangères.

III. — Examen de la situation du personnel du ministère des affaires étrangères.

IV. — Nomination du rapporteur du projet de loi (n° 1343) autorisant le Président de la République à ratifier le traité de cession du territoire de la ville libre de Chandernagor.

La commission de l'agriculture se réunira le mardi 20 novembre 1951, à dix sept-heures (local de la commission n° 232):

Audition de M. Antier, ministre de l'agriculture, sur le projet de budget de fonctionnement des services civils pour 1952, et de M. Laurens, secrétaire d'Etat, sur les investissements agricoles.

La commission des boissons se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à dix heures (local de la commission n° 232):

Audition de M. Louvel, ministre de l'industrie et de l'énergie, sur l'état des approvisionnements en soufre et sulfate de cuivre nécessaires à la viticulture.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 1314) de M. Hénault tendant à célébrer le centenaire de la création de la médaille militaire.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 1232) de M. Marcellin tendant à la revalorisation du traitement de la médaille militaire et de la Légion d'honneur.

III. — Avis de M. Loustaunau-Lacau sur le projet de budget de la présidence du conseil (services de la défense nationale) (n° 992, annexes VII, IX et XI, rapport n° 1449).

IV. — Rapport de M. Bouvier-O'Cottereau sur la proposition de loi (n° 284) de M. Joseph Denais relative au personnel des services des fabrications d'armement et des poudres.

V. — Rapport de M. Manceau sur la proposition de loi (n° 112) de M. Tourné tendant à porter à 30 F le prêt journalier des soldats.

VI. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à onze heures (local de la commission n° 262):

I. — Rapport de Mme de Lipkowski sur la proposition de loi (n° 466) de M. Fouyet tendant à l'attribution d'une allocation mensuelle en espèces à certaines catégories d'assistés médicaux gratuits.

II. — Rapport, en deuxième lecture, de M. Cordonnier sur la proposition de loi (n° 961) concernant les personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes.

III. — Rapport de M. Frugier sur sa proposition de loi relative à la création d'une direction de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence au ministère de la santé publique.

IV. — Examen du budget de la santé publique et de la population.

V. — Reprise éventuelle du rapport fait au cours de la précédente législature sur le projet de loi relatif à l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés.

VI. — Questions diverses.

VII. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1067) de M. Anthonioz (lutte contre le proxénétisme);

La proposition de résolution (n° 1151) de M. Dufour (aménagement et fonctionnement des dispensaires antituberculeux);

La proposition de loi (n° 1333) de Mme Rabaté (gratuité des crèches);

La proposition de résolution (n° 1335) de M. Aicide Benoit (taux de l'indemnité mensuelle attribuée aux personnes élevant des pupilles de l'Etat).

La commission des finances se réunira le mardi 20 novembre 1951, à dix heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de décret modifiant la répartition des autorisations de programme et de payement accordées pour l'exercice en cours au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme au titre des dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction. — M. Guy La Chambre, rapporteur.

II. — Lettre rectificative au budget de l'agriculture. — M. Abelin, rapporteur.

III. — Lettre rectificative au budget des affaires étrangères (Section I. — Affaires étrangères). — M. Corniglion-Molinier, rapporteur.

IV. — Budget de l'aviation civile et commerciale (n° 997). — M. Jean-Moreau, rapporteur. — Audition de M. Antoine Pinay, ministre des travaux publics.

V. — Examen des textes relatifs à la majoration des taxes sur l'essence. — M. le rapporteur général et M. J.-P. Palewski, rapporteurs. — Audition de M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1135) de M. Mouchet: création d'un insigne officiel des maires;

La proposition de loi (n° 1184) de M. Mignot: licences des débitants de boissons;

La proposition de loi (n° 1430) de M. Marrane, sénateur: suppression du prélèvement de 1 p. 100 sur les travaux publics au profit des asiles de Vincennes et du Vésinet;

La proposition de loi (n° 1332) de M. Ballanger: participation de l'Etat aux dépenses d'assistances des communes;

La proposition de résolution (n° 1361) de M. Demusois: crédits pour le relèvement des salaires des personnels de l'Etat;

La proposition de loi (n° 1487) de M. Bissol: introduction dans les départements d'outre-mer, des dispositions de la loi sur l'organisation municipale qui n'y sont pas encore en vigueur;

Le projet de loi (n° 1489): police des audiences des mahakmas.

II. — Examen du budget de l'intérieur (n°s 989 et 1510).

III. — Rapports de M. Cristofol sur:

Sa proposition de loi (n° 209) tendant à mettre en application les dispositions du titre III du statut général des fonctionnaires relatives à la rémunération des personnels de l'Etat;

Sa proposition de résolution (n° 391) tendant à faire appliquer strictement le décret du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires;

Sa proposition de loi (n° 483) tendant à fixer la limite d'âge en matière d'admission à la retraite des fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 532) de M. Barthélemy tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi aux agents de l'Etat qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessures de guerre, d'accident ou de maladie.

IV. — Rapport de M. Schaff sur:

La proposition de loi (n° 299) de M. Pierre Montel tendant à autoriser les inhumations dans les caveaux de famille situés dans les cimetières désaffectés;

La proposition de loi (n° 486) de M. Schaff tendant à abroger les dispositions de la loi municipale d'Alsace et de Lorraine concernant l'adjonction des contribuables les plus imposés pour certaines délibérations du conseil municipal.

V. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de résolution (n° 64) de M. André Hugues tendant à nommer dans toutes les mairies de Paris, comme maires et maires adjoints, des femmes qualifiées, au fur et à mesure des vacances;

La proposition de loi (n° 65) de M. Delcos tendant à la titularisation d'une catégorie de fonctionnaires non visés par la loi du 3 avril 1950;

La proposition de résolution (n° 76) de M. Jean-Paul Palewski tendant à supprimer les diverses zones territoriales pour la détermination de l'indemnité de résidence allouée aux fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 570) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 5 mai 1930 relative au classement des voies privées de Paris.

VI. — Questions diverses.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à quatorze heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 1060) de M. René Schmitt tendant à faire bénéficier les inscrits maritimes du cumul d'une pension d'invalidité pour maladie avec une pension vieillesse.

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 1272) relatif à l'habilitation de certains agents de l'office scientifique et technique des pêches maritimes à dresser procès-verbal des infractions à la réglementation sur l'immersion en eaux françaises de coquillages provenant de pays étrangers.

III. — Rapport de M. Gaborit sur la proposition de loi (n° 258) de M. Pierre Chevallier modifiant certaines dispositions du régime des pensions des marins du commerce et de la pêche.

IV. — Rapport de M. Cermolacce sur l'avis (n° 32) du Conseil de la République concernant la proposition de loi tendant à porter à 120.000 F par an l'allocation spéciale pour tierce personne des grands mutilés pensionnés de la caisse de prévoyance des inscrits maritimes.

V. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à quinze heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1334) de M. Prot tendant à fixer les salaires nationaux des ouvriers permanents des parcs automobiles, ateliers maritimes et fluviaux et services d'entretien des bases aériennes des ponts et chaussées.

Le projet de loi (n° 1370) autorisant le Président de la République à ratifier le protocole relatif à la signalisation routière signé à Genève le 19 septembre 1949.

Le projet de loi (n° 1371) portant modification de la loi du 5 juillet 1934 sur la signalisation routière.

La proposition de loi (n° 1381) de M. Pineau tendant à faire bénéficier les veuves de guerre non remariées d'une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs des lignes de chemins de fer et des lignes routières de remplacement.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le rapport repris (n° 497) sur le projet de loi relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la Société nationale des chemins de fer français.

La proposition de loi (n° 1066) de M. Anthonioz tendant à modifier l'article 11 du décret-loi du 31 mai 1938 sur le transfert des débits de boissons pour besoins touristiques.

La proposition de loi (n° 1395) de M. René Schmitt tendant à modifier la loi n° 48-1510 du 1er octobre 1948 autorisant le ministre des travaux publics et des transports à subventionner certains travaux d'équipement des ports maritimes et de navigation intérieure.

III. — Avis de M. Moynet sur le projet de loi (n° 997) relatif au budget de l'aviation civile et commerciale.

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 21 novembre 1951 à quinze heures trente (local de la commission n° 266).

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1011) de M. Bégouin tendant à comprendre les allocations aux grands invalides dans le montant de la pension principale et à fixer la pension de de veuve de guerre à la moitié de celle d'un invalide à 100 p. 100;

La proposition de résolution (n° 1012) de M. Bégouin tendant à accorder aux fonctionnaires du ministère des anciens combattants, mutés d'office, le remboursement de leurs frais de transport;

La proposition de loi (n° 1108) de M. Nisse tendant à modifier la loi du 24 juin 1919 sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre;

La proposition de loi (n° 1153) de M. Tourné tendant à modifier certains articles du code des pensions militaires d'invalidité;

La proposition de loi (n° 1154) de M. Dassonville tendant à attribuer la retraite du combattant à tous les titulaires de la carte, selon l'âge requis;

La proposition de loi (n° 1166) de M. Guislain tendant à compléter les lois établissant statuts des déportés de la résistance et des déportés politiques;

La proposition de loi (n° 1167) de M. Guislain tendant à faire bénéficier de certains avantages, les fonctionnaires et les veuves de fonctionnaires dont les pensions ont été liquidées avant le 6 août 1948;

Le projet de loi (n° 1222) ouvrant un délai spécial pour les demandes de revision de pension au profit des militaires retraités et rappelés à l'activité au cours de la guerre 1939-1945.

II. — Examen des rapports de Mme Rose Guérin sur:

Sa proposition de loi (n° 221) tendant à fixer le montant du pécule accordé aux déportés et internés politiques;

Sa proposition de résolution (n° 351) tendant à la fixation des modalités d'attribution de l'indemnité de pertes de biens aux déportés et internés politiques;

La proposition de résolution (n° 605) de M. Guislain tendant à la publication d'un règlement d'administration publique en vue du payement du pécule des déportés et internés politiques.

III. — Rapport de M. Rosenblatt sur sa proposition de loi (n° 372) tendant à compléter la loi du 8 avril 1950 concernant les Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht, rentrés dans leur foyer après le 1er juin 1945.

IV. — Echange de vues sur le budget des pensions à la suite de l'audition du ministre des anciens combattants.

V. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à onze heures (local de la commission n° 208) :

I. — Audition de M. Langlet, directeur de l'union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyers modérés.

I *bis*. — Examen d'un projet de décret portant virement de crédits.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 1376) de M. Le Roy Ladurie tendant à modifier les articles 4, 27 et 42 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 920) de M. Triboulet tendant à indemniser certains commerçants sinistrés de la perte de leur droit au bail.

IV. — Examen d'une demande de pouvoir d'enquête.

V. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira (local de la commission n° 249) :

1° Le mercredi 21 novembre 1951, à dix heures et à seize heures trente.

Suite du rapport de M. Bardoux sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

2° Le jeudi 22 novembre 1951, à dix heures.

I. — Examen des pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 1036) de M. Juglas tendant à la nomination d'une commission spéciale chargée de tirer les conclusions de l'enquête menée en 1950 en Côte-d'Ivoire sur les événements survenus dans ce territoire;

La proposition de résolution (n° 1365) de M. Bardoux tendant à la revision de l'article 85 de la Constitution sur les unités territoriales;

La proposition de résolution (n° 1366) de M. Bardoux tendant à la revision des articles 8, 22, 42, 57, 58, 59, 91 et 93 de la Constitution relatifs aux pouvoirs judiciaires;

La proposition de résolution (n° 1446) de M. Paquet tendant à la revision des articles 3 et 6 de la Constitution pour permettre la consultation du peuple français par referendum sur une nouvelle loi électorale.

III. — Questions diverses.

IV. — Suite du rapport de M. Bardoux sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à quinze heures (local de la commission n° 254) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

Le projet de loi (n° 1342) tendant à rendre applicables à la Côte française des Somalis certaines modifications apportées au code pénal par les textes en vigueur dans la métropole;

Le projet de loi (n° 1344) tendant à modifier l'article 253 et à rétablir l'article 394 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française et au Togo;

Le projet de loi (n° 1346) modifiant l'article 592 du code d'instruction criminelle et rendant applicables aux territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo les articles 590 à 599 inclus et 619 à 634 du même code;

Le projet de loi (n° 1347) tendant à rendre applicables aux Etablissements français dans l'Inde certaines modifications apportées au code pénal par des textes en vigueur dans la métropole;

Le projet de loi (n° 1349) tendant à rendre applicables en Afrique équatoriale française et au Cameroun les articles 1er et 2 de la loi du 22 avril 1925 modifiant les articles 174 et 203 du code d'instruction criminelle et au Togo l'article 2 de cette même loi;

Le projet de loi (n° 1351) rendant applicables, dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, certaines dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 1944 relative à la répression des évasions et de la loi n° 49-340 du 14 mars 1949 modifiant les articles 237 à 241, 245 et 247 du code pénal et la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes;

Le projet de loi (n° 1352) tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, les dispositions de la loi du 2 août 1950 modifiant l'article 380 du code pénal;

Le projet de loi (n° 1353) relatif à l'organisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun;

Le projet de loi (n° 1354) rendant applicables dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, les modifications apportées dans la métropole aux articles 66, 162, 194 et 368 du code d'instruction criminelle;

Le projet de loi (n° 1404) ayant pour objet, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, la répression de l'ivresse publique, la police des débits de boisson et l'aggravation des peines encourues par certains délinquants en état d'ivresse;

Le projet de loi (n° 1405) modifiant et complétant la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites Grands Conseils;

Le projet de loi (n° 1408) tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer et au Togo (à l'exception de Madagascar, de l'archipel des Comores et du Cameroun) les modifications apportées à l'article 373 du code pénal par la loi validée du 8 octobre 1943;

Le projet de loi (n° 1411) concernant les conseils de districts des Etablissements français de l'Océanie;

Le projet de loi (n° 1412) complétant le décret du 5 janvier 1940 relatif à l'exercice de la profession commerciale dans les Etablissements français de l'Océanie, instituant une carte de commerçant pour les étrangers;

Le projet de loi (n° 1413) portant extension à Madagascar et dépendances, au territoire des Comores, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, aux Etablissements français de l'Océanie, aux Etablissements français dans l'Inde, à la Côte française des Somalis et à Saint-Pierre et Miquelon, des dispositions des articles 1er et 2 de l'ordonnance du 25 juin 1945 concernant le concours des citoyens à la justice et à la sécurité publique;

Le projet de loi (n° 1450) instituant un fonds forestier d'outre-mer.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour :

La proposition de loi (n° 608) de M. Duveau tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C. F. A. (franc des colonies françaises);

La proposition de loi (n° 1102) de M. Duveau tendant à assurer la protection dans le commerce de la dénomination vanille.

III. — Exposé de M. Devinat relatif à une éventuelle revision constitutionnelle.

IV. — Communication de M. Duveau sur le projet de loi (n° 686) tendant à la réparation des dommages causés par les troubles survenus à Madagascar.

V. — Questions diverses.

Convocations de bureaux.

Le 4e bureau se réunira le mardi 20 novembre 1951, à quatorze heures trente (local de la commission du suffrage universel n° 249) :

Examen du dossier de validation des opérations électorales de l'Ille-et-Vilaine.

Le 5e bureau se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à quatorze heures trente (local de la commission des affaires économiques n° 263) :

Examen des opérations électorales du Loiret.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président, pour le mardi 20 novembre 1951, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 20 novembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il n'estime pas opportun de faire un effort particulier à l'intérieur de l'université française, en faveur des intellectuels étrangers, professeurs, maîtres de conférences, étudiants, membres de professions libérales, qui, expulsés ou réfugiés, cherchent en France et dans d'autres nations européennes encore libres, le moyen d'employer au mieux leurs aptitudes et leurs capacités. (N° 237.)

II. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles dispositions il compte prendre pour que les pensions de retraite servies aux anciens fonctionnaires résidant dans ceux de nos territoires d'outre-mer, où ont cours des monnaies d'une valeur différente de celle du franc métropolitain, soient calculées de telle façon qu'elles assurent aux intéressés — notamment par l'institution d'un coefficient de change — des ressources suffisantes et un pouvoir d'achat comparable à celui dont bénéficient leurs camarades retirés dans la métropole. (N° 239.)

III. — Mme Jacqueline Thome-Patenôtre expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que les secours alloués par le Gouvernement aux victimes de l'orage de grêle d'une rare violence, qui s'est abattu le 31 août dernier sur la Seine-et-Oise, et plus particulièrement dans les cantons de Dourdan-Nord, Dourdan-Sud, Limours, Arpajon, Longjumeau, Palaiseau, s'avèrent insuffisants pour réparer immédiatement tous les graves dégâts ainsi occasionnés; et demande si les sinistrés qui ne peuvent bénéficier des prêts de la caisse nationale de crédit agricole, ou du fonds national d'amélioration de l'habitat, ne pourraient pas — à titre exceptionnel — obtenir d'un établissement public ou semi-public, de crédit — Crédit foncier ou autre — les prêts nécessaires à la réfection de leurs maisons, et ce, au taux actuellement pratiqué par la caisse nationale de crédit agricole pour ses prêts à long terme, soit 3 p. 100. (N° 256.)

IV. — M. Denvers demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° de lui exposer les mesures qu'il a cru devoir prendre pour faire procéder à la remise en service, dans les délais les plus courts, de l'écluse Vatier au port de Dunkerque, dont le fonctionnement vient d'être brutalement interrompu par l'accident survenu le dimanche 9 septembre dernier; 2° de lui indiquer les raisons qui ont pu expressément motiver le retard apporté à la reconstitution de l'écluse Trystram, déchiquetée par les événements de guerre, qui est le seul ouvrage portuaire d'accès susceptible de suppléer aux défaillances prévisibles de la grande écluse aujourd'hui bloquée; 3° s'il est permis de penser que la leçon de ce pénible accident qui paralyse aujourd'hui les opérations de trafic maritime incitera les travaux publics à prendre, sans plus attendre, les dispositions nécessaires pour remédier à une situation de fait connue, suffisamment déplorée, et pour équiper notre grand port septentrional français au rythme des besoins de la nation et à l'échelle des services qu'il doit pouvoir rendre en tous temps et en toutes circonstances, pour se maintenir et se développer. (N° 252.)

V. — M. Bertaud expose à M. le ministre de l'intérieur que les dispositions de la loi n° 48-1504 du 28 septembre 1948, applicables au personnel des services actifs de police, prévoyait en contre-partie de l'abandon du droit de grève par ledit personnel, l'établissement d'un statut spécial lui reconnaissant implicitement le reclassement en catégorie spéciale (hors catégorie); et demande, rien ne paraissant avoir été fait depuis cette date pour satisfaire aux dispositions de la présente loi, en ce qui concerne ledit statut, si l'on peut considérer, dans ces conditions, que tant que les avantages promis audit personnel ne lui auront pas été accordés, celui-ci peut valablement prétendre se prévaloir de la non-exécution d'un engagement inclus dans la loi, pour considérer comme caduque l'obligation qui lui a été faite de ne pouvoir user du droit de grève prévu par la Constitution. (N° 254.)

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à quinze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Examen du rapport de M. Le Leannec sur la proposition de loi (n° 643, année 1951) relative à l'octroi de l'aval de l'office national interprofessionel des céréales aux commerçants en grains agréés.

II. — Examen de l'avis de M. Bénigne Fournier sur la proposition de loi (n° 687, année 1951) concernant l'échelle mobile des salaires.

III. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 728, année 1951) de M. Pellenc tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés à la suite des graves inondations survenues dans le département du Vaucluse.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 21 novembre 1951, à dix heures quarante-cinq (local n° 202):

I. — Rapport de M. Marcilhacy sur le projet de loi (n° 718, année 1951) tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

II. — Rapports pour avis de:

M. Boivin-Champeaux sur le projet de loi (n° 458, année 1951) portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond;

M. Robert Chevalier sur le projet de loi (n° 687, année 1951) modifiant l'article 31 *x* du livre I^er^ du code du travail et introduisant le principe de l'échelle mobile pour la fixation du montant des rentes viagères constituées entre particuliers, dont la commission du travail est saisie au fond.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 20 novembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de M. Jousselin, Mlle Le Ber, Abdesselam et Momo Touré, tendant à la diffusion et à l'inscription, dans les programmes des écoles primaires de l'Union française et des pays de protectorats, des déclarations d'experts de l'U. N. E. S. C. O. sur les questions de race. (N^os^ 104 et 206, année 1951. — M. Bui The Phuc, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant application aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer des articles 1^er^ et 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 relatif aux formalités de publicité des sociétés. (N^os^ 168 et 239, année 1951. — M. Randretsa, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer la loi n° 49-1093 du 2 août 1949 et le décret n° 50-737 du 24 juin 1950 portant règlement d'administration publique, relatifs à la publicité des protêts. (N^os^ 169 et 240, année 1951. — M. Randretsa, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Raphaël-Leygues, Monnet, Sylvestre et Omer Sarraut, tendant à inviter le Gouvernement à envisager et parfaire la diffusion du répertoire classique dans l'Union. (N^os^ 183 et 238, année 1951. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur; avis de la commission d'information. — M. Borrey, rapporteur; avis de la commission provisoire du cinéma.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Boussenot tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant réorganisation de la justice dans le territoire autonome des Comores. (N^os^ 257, année 1950, et 227, année 1951. — M. Boisdon, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de M. Julien et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à reviser les programmes de l'enseignement et à prendre des mesures pour favoriser la connaissance de l'Union française. (N^os^ 98 et 192, année 1951. — M. Griaule, rapporteur.)

Commission de politique générale.

1^re^ séance du jeudi 15 novembre 1951.

Présents. — MM. Alduy, André (Max), Barbé, Cortinchi, Corval, La Gravière, Laurin, Longuet, Nguyen Huy Lai, Roulleaux-Dugage, Ya Doumbia.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Boisdon, Boussenot, Coubeche Said Ali, Gentet, Mlle Lafon, MM. Lapart, Lozeray, Mitterrand, Sarraut (Albert), Souvannavong Ourot, Tran Van Kha.

Suppléants. — M. Longuet (de M. Laurent-Eynac), M. Schock (de Mme Lefaucheux), M. Roulleaux-Dugage (de M. Michalet), M. Barbé (de M. Vanier), M. Cazelles (de M. Coquart), M. Rosenfeld (de M. Tetau).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Rendretsa.

2^e^ séance du jeudi 15 novembre 1951.

Présents. — MM. Alduy, Barbé, Corval, Laurin, Longuet, Ya Doumbia.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Boisdon, Lapart, Michalet, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Souvannavong Ourot, Tran Van Kha.

Suppléants. — M. Vignes (de Mme Lefaucheux), M. Schock (de M. Max André), M. Cornet (de M. Gentet), M. Daber (de M. Roulleaux-Dugage), M. Cazelles (de M. Coquart), M. Alduy (de M. Tetau), M. Borrey (de M. Coubeche Said Ali), M. Delmas (de M. Cortinchi), M. Antonini (de M. Laurent-Eynac), M. Boiteau (de M. Vanier), M. de Boysson (de M. Lozeray), M. Perier (de M. Boussenot), M. Barbé (de Mlle Lafon), M. Longuet (de M. Sarraut), M. Juge (de M. La Gravière).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 20 novembre 1951, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Projet du rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 184, année 1951) demandant création d'une mission d'étude scientifique des systèmes politiques et des organisations publiques coutumières des populations d'outre-mer.

II. — Questions diverses.

La commission de la justice, de la législation des affaires administratives et domaniales se réunira: 1° le mercredi 21 novembre 1951, à dix heures, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris; 2° le jeudi 22 novembre 1951, à dix heures trente, à Versailles (local n° 120):

A. — Mercredi 21 novembre 1951, à Paris.

I. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 282, année 1950) sur la proposition de loi tendant à instituer un code de la navigation fluviale dans les territoires d'outre-mer de l'Union française.

II. — Eventuellement, examen du rapport de M. Cortinchi sur la proposition (n° 103, année 1951) relative aux limites d'âge des fonctionnaires coloniaux tributaires de la caisse intercoloniale des retraites.

B. — Jeudi 22 novembre 1951, à Versailles.

I. — Suite de l'examen du rapport de M. Cortinchi sur la proposition (n° 103, année 1951) (V. ci-dessus).

II. — Eventuellement, examen du rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 117, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à faire dresser la liste des collectivités autochtones de l'Algérie, des territoires d'outre-mer, des territoires sous tutelle.

III. — Eventuellement, examen du rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 173, année 1951) relative aux moyens à mettre en œuvre dans les pays d'outre-mer pour la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales et l'organisation des services de statistique.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 20 *novembre* 1951.

Dix-sept heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

(COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour.

Discussion des conclusions du rapport d'information.

Mercredi 21 *novembre* 1951.

Quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Communauté européenne du charbon et de l'acier. — Discussion générale.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté du 3 novembre 1951, la chaire de droit commercial de la faculté de droit de l'université de Dijon (dernier titulaire: M. Desserteaux, décédé) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour le recrutement, en 1952, de personnel navigant.

Un concours pour le recrutement de personnel navigant (spécialités: pilote, radiotélégraphiste de bord, navigateur) aura lieu les 11 et 12 janvier 1952.

I. — PERSONNEL ADMIS A CONCOURIR

Seront admis à concourir les personnels ci-après:

a) Jeunes gens non encore appelés sous les drapeaux, ou ayant déjà servi dans les armées de l'air ou de terre;

b) Militaires (appelés, engagés, rengagés) en activité de service dans l'armée de l'air, à l'exclusion toutefois:

Du personnel titulaire d'un brevet du personnel navigant (exception faite du brevet de parachutiste d'essai).

Du personnel actuellement en école en vue de l'obtention d'un brevet du personnel navigant du personnel non navigant spécialiste et du service général.

Le personnel déjà titulaire d'un brevet du personnel non navigant spécialiste ou du service général est admis à concourir dans la limite des places qui lui seront réservées;

c) Hommes de troupe servant dans les rangs de l'armée de terre au titre d'appelés ou d'engagés volontaires (1).

II. — CONDITIONS D'ADMISSION

a) *Conditions générales.*

Les candidats désireux de participer au concours devront:

Etre de nationalité française;

Etre âgé de plus de dix-huit ans, à la date de dépôt de la candidature, et avoir:

Moins de vingt-quatre ans, à la date du dépôt de la candidature, pour les candidats désirant servir dans l'aviation de combat (chasse, reconnaissance, bombardement);

Moins de vingt-six ans, à la date du dépôt de la candidature, pour les candidats désirant servir dans l'armée de l'air en qualité de membre des équipages de l'aviation de transport, ou en qualité de moniteur en vol dans les écoles de pilotage;

Etre célibataire sans enfant (ou veuf, ou divorcé sans enfant) pour les candidats n'ayant pas encore été appelés sous les drapeaux (2).

b) *Conditions particulières.*

Candidats civils.

Ces candidats devront remplir les conditions requises pour l'engagement ou le rengagement.

Candidats militaires.

Ces candidats devront être autorisés par leur commandant de formation, ou le conseil de base, à souscrire un rengagement au titre du personnel navigant.

III. — INSCRIPTION AU CONCOURS

a) *Candidats civils.*

Les dossiers comprenant:

La demande d'engagement ou de rengagement mentionnant les spécialités dans l'ordre de préférence;

Le bulletin de naissance du candidat;

Le consentement de son représentant légal, s'il y a lieu,

seront transmis pour le 7 janvier 1952, terme de rigueur, au commandant de l'un des bataillons de l'air ci-après, compte tenu du lieu de résidence des candidats:

Côte-d'Or, Jura, Doubs, Territoire de Belfort, Saône-et-Loire, Haute-Saône. — Bataillon de l'air 1/102 à Ouges-Longvic (Côte-d'Or).

Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse. — Bataillon de l'air 1/112 à Reims (Marne).

Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, territoires occupés en Allemagne. — Bataillon de l'air 1/121 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Yonne, Nièvre. — Bataillon de l'air 1/123 à Auxerre (Yonne).

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Nord, Ardennes, Oise, Seine (à l'exclusion des vingt arrondissements de Paris), Seine-et-Marne. — Bataillon de l'air 1/101, le Bourget (Seine).

Eure-et-Loir, Sarthe, Eure, Loiret, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire. — Bataillon de l'air 1/122 à Chartres (Eure-et-Loir).

Calvados, Orne, Manche, Seine-Inférieure, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan. — Bataillon de l'air 1/120 à Caen (Calvados).

Seine-et-Oise, Paris (vingt arrondissements). — Bataillon de l'air 1/134 à Versailles (Seine-et-Oise).

Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne. — Bataillon de l'air 1/106 à Bordeaux-Mérignac (Gironde).

Vienne, Indre-et-Loire, Indre, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze. — Bataillon de l'air 1/109 à Tours-Parçay-Meslay (Indre-et-Loire).

Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées. — Bataillon de l'air 1/118 à Mont-de-Marsan (Landes).

Charente. — Bataillon de l'air 1/135 à Cognac (Charente).

Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Tarn, Ariège, Gers. — Bataillon de l'air 1/209 à Toulouse-Pérignon (Haute-Garonne).

Loir-et-Cher, Cher. — Bataillon de l'air 1/702 à Avord (Cher).

Charente-Maritime, Vendée, Deux-Sèvres. — Bataillon de l'air 1/721 à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Rhône, Ardèche, Hautes-Alpes. — Bataillon de l'air 1/111 à Bron (Rhône).

Bouches-du-Rhône (arrondissement de Marseille) plus cantons d'Aix-Nord, d'Aix-Sud, Gardanne, Peyrolles, Trests), Basses-Alpes, Var, Alpes-Maritimes, Corse. — Bataillon de l'air 1/114 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Vaucluse. — Bataillon de l'air 1/115 à Orange (Vaucluse).

Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Loire, Allier. — Bataillon de l'air 1/116 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Pyrénées-Orientales, Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Gard. — Bataillon de l'air 1/210 à Nimes (Gard).

Bouches-du-Rhône (arrondissement d'Arles, plus cantons de Salon, Martigues, Berre-l'Etang, Istres, Lambesc). — Bataillon de l'air 1/701 à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Département de Constantine, territoire de Touggourt et des Oasis. — Bataillon de l'air 1/140 à Blida (Algérie).

Département d'Oran, territoire d'Aïn-Sefra. — Bataillon de l'air 1/141 à Oran (Algérie).

Département d'Alger, territoire de Ghardaïa. — Bataillon de l'air 1/210 à Alger (Algérie).

Tunisie (en totalité). — Bataillon de l'air 1/157 à El-Aouina (Tunisie).

Région de Rabat, région de Casablanca, territoire d'Ouezzane. — Bataillon de l'air 1/151 à Rabat-Salé (Maroc).

Région de Marrakech, commandement d'Agadir-Confins. — Bataillon de l'air 1/707 à Marrakech (Maroc).

Région de Meknès. — Bataillon de l'air 1/708 à Meknès (Maroc).

Région de Fès, région d'Oudja. — Bataillon de l'air 1/724 à Fès (Maroc).

NOTA. — Pour les territoires d'outre-mer, exception faite de l'A.F.N., les candidats adresseront leur dossier au commandant de l'air du lieu de leur résidence.

b) *Candidats militaires.*

Les demandes de ces candidats seront transmises par les commandants de formation au commandant du bataillon de l'air dans la circonscription territoriale duquel est stationnée la formation d'affectation.

Elles devront parvenir au bataillon de l'air pour le 7 janvier 1952, terme de rigueur.

IV. — Nombre de places offertes: 800.

(1) Selon les accords intervenus entre le département de l'air et celui de la guerre.

(2) Il n'est pas exigé que les candidats militaires ou ayant déjà effectué leur service soient célibataires, mais leur attention est attirée sur le fait qu'ils seront obligatoirement soumis, pendant tout leur séjour en école, au régime de l'internat. Par ailleurs, aucune autorisation de mariage ne sera accordée pendant cette période.

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux exportateurs de ferrailles de fonte vers l'Italie.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 15.000 tonnes, correspondant à la moitié du contingent prévu à la liste C de l'accord commercial franco-italien du 8 décembre 1950 pour l'exportation des ferrailles de fonte, est ouvert au titre de la deuxième tranche semestrielle de l'accord.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires, sur formules 02, ne seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), que jusqu'au vendredi 30 novembre, à seize heures trente.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

D'autre part, les exportateurs devront adresser en même temps au service de la sidérurgie, 40, avenue d'Iéna, Paris (16e), un dossier contenant les renseignements suivants:

1° Copie du contrat de vente passé avec le Campfond ou avec des commerçants membres de l'Assofermet, ces deux groupements étant seuls habilités par le gouvernement italien pour ces achats;

2° Toute justification prouvant l'existence de la marchandise (fournisseur, origine, etc.).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

(Reliquats sur appel d'offres du 17 juillet 1951.)

Les importateurs sont informés que certains contingents d'importation de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, mis en répartition selon la procédure des appels d'offres par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 17 juillet 1951, présentent des reliquats disponibles.

Ces contingents sont les suivants:

Numéro de poste.	
28	Extraits, essences à base de café. Les demandes devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire. Il est précisé que les échantillons, qui seront à fournir en double, ne devront pas être d'un poids inférieur à 100 grammes chacun, afin de permettre de procéder, d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Il est rappelé, en outre, que les échantillons doivent porter le numéro de la demande d'autorisation d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires, 42, rue La Boétie, Paris (8e).
137	Meubles, y compris meubles en bois courbé, notamment sièges pour W. C.
176	Chaussures à semelles en caoutchouc.
188	Matériel électronique.
192	Autres fils et câbles isolés.
193	Postes et récepteurs de radio.
197	Matériel téléphonique.
198	Tubes électriques à décharge et tubes fluorescents sans appareillage.
203	Appareils d'enregistrement et reproduction du son, y compris enregistreurs magnétiques sur feuilles, accessoires et pièces détachées.
204	Outils et filières en diamant.
214	Feuillards laminés à froid.
241	Matériel chaux et ciment.
243	Confiserie.
244	Chocolaterie.
247	Machines, matériel et outillage divers pour industrie métallurgique et sidérurgique, dont machines à boucher les trous de coulée.
248	Machines à remplir, fermer, capsuler, étiqueter.
250	Machines et matériel à comprimer pour industries pharmaceutiques, des plastiques, alimentaires, céramique et machines et matériel pour industries du caoutchouc et des plastiques.
251	Robinetterie industrielle et domestique, y compris pièces détachées pour purgeurs.
261	Meubles et menuiserie métalliques et matériel médico-chirurgical.
265	Appareils frigorifiques non ménagers.
284	Cuirs lissés pour semelles.
288	Maroquinerie, sellerie, gainerie.
289	Cuir pour courroies et articles industriels.
290	Trépointes.
291	Courroies.
292	Articles en cuir pour industrie textile et autres.
293	Peaux tannées d'agneaux et de chevreaux pour la ganterie.
294	Peaux spéciales pour compteurs à gaz.
296	Jouets.

Contrairement aux indications de l'avis aux importateurs du 17 juillet 1951 susvisé et par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, publié au *Journal officiel* du 14 juillet 1949, les reliquats disponibles seront employés à la délivrance de licences individuelles au fur et à mesure de la présentation des demandes d'autorisation d'importation.

Lesdites demandes, établies en six exemplaires sur formules modèle A. C., pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire établie par le fournisseur étranger.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Danemark.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 3 novembre 1951: page 10910, 1re colonne, poste 17, 5e ligne, au lieu de: « Carte E. I. », lire: « Carte E. I. 1 »; 2e colonne, poste 5 bis, après: « truites mortes », ajouter: « 160.000 couronnes danoises ».

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Résultats de l'exercice 1951 au 30 septembre 1951.

(En millions de francs.)

Recettes	1.685.345 (a)
Dépenses	1.863.117
Excédent de dépenses	177.772

Etat de développement par ministère et parties de ministère des dépenses budgétaires de l'exercice 1951.

BUDGET ORDINAIRE

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	TITRE I — Désignation des parties de ministère. — 1re partie — Dette publique.	2e partie — Dette viagère.	3e partie — Pouvoirs publics.	4e partie — Personnel	5e partie — Matériel.	6e partie — Charges sociales.	7e partie — Subventions	8e partie — Dépenses diverses.	TITRE I bis. — Dépenses résultant des hostilités	TOTAL général.
I. — *Dépenses civiles.*										
Affaires étrangères	»	»	»	603	861	20	1.515	2.619	»	5.618
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	»	»	»	1.595	135	142	41	176	»	2.089
Agriculture	»	»	»	4.792	1.011	771	2.744	1.555	»	10.873
Anciens combattants et victimes de la guerre.	»	34.162	»	1.804	262	2.506	3.558	428	»	42.720
Finances et affaires économiques:										
Affaires économiques	»	»	»	2.155	168	304	1.276	222	»	4.125
Finances	68.157	164.032	4.757	54.911	8.757	7.146	31.286	17.543	»	356.589
Education nationale	»	»	»	100.967	5.213	9.937	6.475	1.626	»	124.218
France d'outre-mer	»	»	»	2.102	221	190	716	101	»	3.330
Intérieur	»	»	»	23.302	4.407	3.639	14.784	1.055	»	47.187
Justice	»	»	»	6.057	1.621	1.263	56	1.056	»	10.053
Haut commissariat de la République française en Sarre	»	»	»	390	114	24	103	87	»	718
Présidence du conseil:										
Services administratifs de la présidence du conseil	»	»	»	183	23	13	1.488	1.317	»	3.024
Direction des Journaux officiels	»	»	»	13	410	1	»	»	»	424
Service de la défense nationale. — Secrétariat permanent de la défense nationale	»	»	»	189	57	8	2	35	»	291
Services de documentation extérieure et contre-espionnage	»	»	»	390	65	16	»	11	»	482
Groupement des contrôles radioélectriques.	»	»	»	270	42	35	»	12	»	359
Commissariat général au plan	»	»	»	47	13	3	»	»	»	63
Service de presse	»	»	»	21	4	2	1.175	1	»	1.203
Etat-major de l'Europe occidentale	»	»	»	36	28	4	»	16	»	84
Etats associés	»	»	»	98	24	7	»	670	»	799
Industrie et commerce	»	»	»	1.340	263	96	1.043	385	»	3.127
Reconstruction et urbanisme	»	»	»	5.257	506	530	1.340	669	»	8.302
Santé publique et population	»	»	»	864	104	22.269	602	4.241	»	28.080
Travail et sécurité sociale	»	»	»	2.616	243	9.128	2.684	374	»	15.045
Travaux publics, transports et tourisme:										
Travaux publics, transports et tourisme	»	»	»	17.115	12.343	2.920	68.278	250	»	100.906
Aviation civile et commerciale	»	»	»	3.360	1.325	336	1.844	204	»	7.069
Marine marchande	»	11	»	573	61	4.868	368	3.331	»	9.212
Total des dépenses civiles	68.157	198.205	4.757	231.050	38.281	66.178	141.378	37.984	»	785.990
II. — *Dépenses militaires.*										
Défense nationale:										
Section commune	»	»	»	30.510	4.413	414	1.159	1.238	3.429	41.163
Air	»	»	»	17.330	18.114	5	66	408	»	35.923
Guerre	»	»	»	49.453	44.212	11	»	405	»	94.084
Marine	»	»	»	15.759	25.009	6	»	1.182	»	41.956
France d'outre-mer et Etats associés:										
Section commune	»	»	»	562	98	»	»	»	»	660
Etats associés	»	»	»	34.488	39.981	69	11.496	232	»	85.966
France d'outre-mer	»	»	»	9.314	4.275	36	»	2.245	»	15.870
Total des dépenses militaires	»	»	»	157.416	136.102	541	12.421	5.710	3.429	315.619
Total général	**68.157**	**198.205**	**4.757**	**388.466**	**174.383**	**66.719**	**153.799**	**43.694**	**3.429**	**1.101.609**

(a) Y compris, d'une part, le produit des décimes supplémentaires prévus par l'article 14 de la loi n° 50-1615 du 30 décembre 1950, d'autre part, les majorations d'impôts, droits et taxes prévus par la loi n° 51-29 du 6 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses
RECONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT	
Services civils.	
Affaires étrangères:	
Service des affaires étrangères	17
Agriculture	5.266
Anciens combattants et victimes de la guerre	2
Education nationale	8.954
Finances et affaires économiques:	
Finances	1.595
Affaires économiques	4.671
France d'outre-mer	23.163
Industrie et commerce	3.504
Intérieur	2.369
Justice	52
Présidence du conseil	1.259
Reconstruction et urbanisme	1.032
Santé publique et population	385
Travail et sécurité sociale	49
Travaux publics et transports:	
Services des travaux publics et transports	13.078
Aviation civile et commerciale	4.824
Marine marchande	190
Total des services civils	70.410

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES	MONTANT des dépenses
Report	70.410
Dépenses militaires.	
Défense nationale:	
Dépenses communes	4.040
Air	56.643
Guerre	20.411
Marine	30.227
Etats associés	330
France d'outre-mer	1.186
Total des dépenses militaires	112.837
Total du budget de la reconstruction et de l'équipement	183.247
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET INVESTISSEMENTS SOCIAUX	
Finances:	
Versements à la caisse autonome de la reconstruction.	205.265
Autres opérations du ministère des finances	13.549
Marine marchande. — Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	28.662
Finances:	
Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	172.037
Prêts à des organismes d'habitation	31.133
Total des dépenses de réparation de dommages de guerre et investissements sociaux	450.646

RECAPITULATION DES DEPENSES

Budget ordinaire « Imputation définitive »	1.101.609	
Reconstruction et équipement « Imputation définitive »	183.247	
Réparation des dommages de guerre et investissements sociaux « Imputation définitive »	450.646	
Total	1.735.502	(1)
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	60.795	
Dépenses à imputer	75.416	(2)
Total général	1.871.713	
A déduire: montant des virements bancaires ou postaux en cours d'exécution	8.596	
Total général net	1.863.117	

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des dépenses effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffres résultant d'évaluations statistiques.

Etat de développement des recettes budgétaires de l'exercice 1951 au 30 septembre 1951.

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Produits recouvrables en France.	
§ 1er. — Impôts et monopoles.	
1° Produits des contributions directes et taxes assimilées	429.543
2° Produits de l'enregistrement	72.912
3° Produits du timbre	11.873
4° Produits de l'impôt sur les opérations de Bourse	1.814
5° Produits de l'impôt de solidarité nationale	1.079
6° Produits des douanes	143.086
7° Produits des contributions indirectes	37.211
8° Produits de la taxe sur le chiffre d'affaires	549.870
9° Produits de la taxe sur les transactions	140.071
10° Produits du monopole des poudres à feu	908
Total du paragraphe 1er	1.388.367
§ 2. — Exploitations industrielles	30.886
§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	11.472
§ 4. — Produits divers	88.522
Total des paragraphes 2, 3 et 4	1.519.247
§ 5. — Ressources exceptionnelles.	
Produits de la liquidation des biens italiens en Tunisie	451
Produit du prélèvement exceptionnel et de l'emprunt libératoire de ce prélèvement, institués par les lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948 et par les lois subséquentes	999
A reporter	1.450

DÉSIGNATION	MONTANT des recettes
Report	1.450
Intérêts et amortissement des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 31 mars 1948.	18.979
Ressources affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	4.083
Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction	4.797
Fonds de concours affectés à des dépenses de réparation de dommages de guerre et à des investissements productifs	550
Contrevaleur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis en application de l'accord du 28 juin 1948 (art. 4, § 6, alinéa *a*)	101.400
Contrevaleur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	2.938
Total des ressources exceptionnelles	134.196
Total	1.653.443
RECAPITULATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1951	
Imputation définitive	(1) 1.653.443
Derniers renseignements complémentaires statistiques parvenus des territoires d'outre-mer	2.719
Recettes à imputer	(2) 25.603
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères n'ayant pas encore donné lieu à annulations de dépenses	3.581
Total des recettes du budget	1.685.345

(1) Ce chiffre comprend les résultats comptables des recettes effectuées dans la métropole et en Afrique du Nord, ainsi que les derniers résultats comptables parvenus des autres territoires.
(2) Chiffre résultant d'évaluations statistiques.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie du Tramway de Grenoble à Chapareillan

(EN LIQUIDATION)

AU CAPITAL DE 1.349.800 F

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DE LA BOURSE, LYON

Conformément au droit que la société s'était réservé au moment de l'émission de ses obligations 500 F 4 0/0 1899, MM. les liquidateurs ont décidé de rembourser par anticipation à partir du 1er janvier 1952 le solde des 1.430 obligations qui ne sont pas sorties à des tirages antérieurs.

Ce remboursement s'effectuera à raison de 494 F net pour tous les titres chez MM. Cottet et Cie, à Lyon, 10, rue de la Bourse, et à la Société lyonnaise de dépôts, 11, boulevard Édouard-Rey, à Grenoble.

Obligations sorties aux tirages antérieurs restant à rembourser.

5	8	99	166	206	1.931	1.966	2.001	2.008	2.035
217	235	245	337	340	2.088	2.089	2.098	2.151	2.164
369	500	502	564	567	2.183	2.192	2.279	2.321	2.349
573	619	623	659	660	2.357	2.360	2.371	2.392	2.396
679	715	736	749	765	2.399	2.402	2.407	2.446	2.500
882	911	952	959	985	2.505	2.508	2.510	2.519	2.533
1.064	1.099	1.221	1.228	1.313	2.535	2.547	2.585	2.589	2.594
1.314	1.346	1.347	1.420	1.543	2.598	2.602	2.604	2.608	2.609
1.614	1.637	1.783	1.798	1.808	2.658				
1.811	1.812	1.821	1.860	1.861					

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

société Union hydro-électrique armoricaine.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la société Union hydro-électrique armoricaine sont informés que l'amortissement du 15 février 1952 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

1.001 — 6.058 à 6.060 (année de remboursement: 1947).

L'OXHYDRIQUE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, AVENUE JULES-FERRY, MALAKOFF (SEINE)

R. C.: Seine n° 76787.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er décembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

PAPETERIES DU PONT-DE-CLAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.280.000 F

SIÈGE SOCIAL: PONT-DE-CLAIX (ISÈRE)

R. C.: Grenoble n° 717.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des papeteries du Pont-de-Claix a procédé au rachat en Bourse des 121 obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F, dont l'amortissement était prévu pour le 1er janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement; les amortissements antérieurs ont été également effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'État français » du 25 février 1944.*)

LA TELEMECANIQUE ELECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 33 *bis*, AVENUE MARÉCHAL-JOFFRE, NANTERRE (SEINE)

R. C.: Seine n° 218698 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les numéros des 127 obligations amorties au troisième tirage (8e amortissement) effectué le 31 octobre 1951** (la société a racheté 133 titres pour compléter cet amortissement);

2° **Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
141 à 150	51	**2.191 à 2.200**	51	**4.031 à 4.040**	51
571 à 580	51	2.321 à 2.330	49	**4.321 à 4.330**	51
641 à 650	49	**2.511 à 2.520**	51	4.401 à 4.405	49
861 à 870	51	2.801 à 2.810	49	4.521 à 4.530	49
1.161 à 1.170	51	**3.131 à 3.140**	51	**4.581 à 4.590**	51
1.551 à 1.560	51	3.271 à 3.280	49	**4.961 à 4.970**	51
1.681 à 1.690	49	**3.361 à 3.370**	51	5.071 à 5.080	49
2.111 à 2.120	49	**3.711 à 3.720**	51	**5.811 à 5.820**	51
		3.951 à 3.960	51	5.971 à 5.980	49

Les obligations amorties au tirage du 31 octobre 1951 seront remboursables à partir du 1er décembre 1951.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Lakos (Etienne), né le 8 novembre 1899 à Pula (Hongrie), demeurant au Breuil (Saône-et-Loire), naturalisé Français par décret du 22 février 1947 (extrait du *Journal officiel* du 23 février 1947), agissant en son nom et au nom de ses enfants mineurs: Pierre-Etienne, né le 26 juillet 1941 à Château-des-Prés (Jura); François-Serge, né le 24 octobre 1943 à Mâcon (Saône-et-Loire); Anne-Françoise, née le 8 octobre 1945 au Creusot (Saône-et-Loire); Marie-Dominique, née le 20 août 1947 au Creusot (Saône-et-Loire); Patrice-Jacques, né le 9 septembre 1949 au Creusot (Saône-et-Loire); Pascal-Claude, né le 7 octobre 1950 au Breuil (Saône-et-Loire), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue d'être autorisé à substituer au nom de Lakos celui de Lacoste.

AVIS D'ADJUDICATIONS

L'adjudication des fumiers provenant des animaux du **Centre national des sports équestres**, pour la période du 1er janvier 1952 au 31 décembre 1952, aura lieu, quartier du Carrousel, à Fontainebleau, le jeudi 29 novembre 1951, à dix heures,

Effectif moyen des chevaux: 200.

Taux des rations..... { Paille ..... 3 kg. Foin ..... 4 kg. Avoine ..... 4 kg. 500

Le cahier des charges peut être consulté au bureau du matériel du corps.

En cas d'insuccès, une nouvelle adjudication aura lieu le jeudi 6 décembre 1951.

Fontainebleau, le 8 novembre 1951.

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES. — SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DU HAVRE

Réseau moyen service de distribution d'eau.

Artère 600 mm Sud. — Canalisations et robinetterie.

ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS

Le vendredi 7 décembre 1951, à quatorze heures trente, en l'hôtel de la préfecture, 29, rue de Fontenelle, à Rouen, il sera procédé en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de pose, y compris toutes fournitures de tuyauteries et accessoires de robinetterie nécessaires, d'une conduite en fonte reliant le réservoir de Soquence, au Havre, au nouveau quartier du Centre-Ville.

Le montant des travaux est évalué à 165.631.475 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, soit le mardi 27 novembre 1951, avant seize heures, entre les mains de M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen (service C. 40).

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnement.*

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 1.500.000 F.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3 millions de francs.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et les samedis après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux:

1° De la préfecture (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen;

3° De M. Huet, ingénieur des ponts et chaussées, 1, cours de la République, au Havre.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise et la description des travaux, accompagné d'un plan indiquant le tracé de la canalisation, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de la Seine-Inférieure, 2e division, 1er bureau, 29, rue de Fontenelle, à Rouen;

2° A M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, soit le mercredi 5 décembre 1951, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Rouen, le 10 novembre 1951.

Le préfet,
JEAN MAIREY.

BILANS DE SOCIÉTÉS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Situation au 30 septembre 1951.

ACTIF

Comptes financiers:			
Numéraire en caisse:			
Or, lingots et monnaies.	701.732.824		
Divers	874.768.605		
		1.576.501.429	
Disponibilités en France.....		1.409.384.400	
Disponibilités à l'étranger.....		561.528.376	
Correspondants bancaires en France.		1.793.525.730	
Correspondants d'Algérie et de Tunisie		611.230.168	
Portefeuille		71.589.280.312	
Titres de placement.....		1.109.667.826	
Titres appartenant à la caisse des retraites		1.025.924.268	
			79.707.042.509
Comptes de tiers:			
Comptes courants garantis pour nantissements de titres.....		2 266.445.849	
Avances à 30 jours sur bons du Trésor et effets publics.....		3.639.750.000	
			5.906.195.849
Valeurs immobilisées:			
Immobilisations (moins amortissements)		2.040.955.805	
Avances à l'Etat.....		6.550.000.000	
Avances à l'Algérie.....		1.200.000.000	
Avances à la Tunisie.....		500.000.000	
Avances à la B. I. A. N.....		5.000.000	
Titres de participation.....		5.316.735	
			10.301.272.540
Comptes de liaison et divers.....			14.603.982.205
Total de l'actif.....			110.518.493.193

PASSIF

Capitaux permanents:			
Capital		25.000.000	
Réserves statutaires.....		258.333.333	
Réserves facultatives.....		1.587.632.555	
Réserve spéciale de réévaluation....		1.500.000.000	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.....		1.097.624.303	
			4.468.590.191
Engagements à vue:			
Comptes financiers:			
Billets au porteur en circulation....		82.041.651.030	
Comptes de tiers:			
Trésor public.....	18.843.396		
Trésor algérien.....	50.724.528		
Trésor tunisien.....	927.289.878		
Comptes courants sur place	7.212.653.670		
Autres engagements à vue	5.819.312.793		
		14.028.824.265	
			96.070.478.296
Comptes de liaison et divers.....			9.979.424.707
Total du passif.....			110.518.493.193

Certifié conforme aux écritures:

Le gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie,
M. FLOURET.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Parti national français change son titre, qui devient **Parti national fraternaliste.** Siège social: 1, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.

16 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club automobile du train du département de la Seine.** Siège social transféré du 29, rue de Montreuil, au 3, rue Michel-Chasles, Paris.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. Modifications aux statuts de l'Association Les Flots, qui devient **Association d'éducation populaire Les Flots,** le Château-d'Oleron. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: maison Notre-Dame, 46, rue Pierre-Wiehn, le Château-d'Oleron.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association d'éducation populaire de Lestrem.** Modifications des statuts. Siège social: place de l'Eglise, Lestrem.

18 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cercle France-U. R. S. S. du cinéma.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 39, cours Franklin-Roosevelt, Lyon.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Les Amis de René Boylesve.** But: toutes publications de textes ou de documents, toutes diffusions d'œuvres ayant trait à la vie et à l'œuvre de Boylesve, toutes manifestations littéraires, culturelles, artistiques ou autres. Siège social: cercle Exupéry, 4, avenue de Grammont, Tours.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de Saint-Thomas-de-Villeneuve.** But: soutien de l'école. Siège social: 15, rue des Louviers, Saint-Germain-en-Laye.

20 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Maison colombophile d'Auchel.** But : entraînement de pigeons voyageurs. Siège social: chez M. Dieu (Victor), rue d'Houdain, Auchel.

20 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association familiale d'éducation et d'enseignement populaires.** But: création, développement, gestion, administration et contrôle des écoles libres et des œuvres scolaires; propagande par le théâtre et le cinéma. Siège social: 7, rue Pasteur, Lallaing.

22 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort. **Espérance aigrefeuillaise,** société de la boule en bois. But: pratique du jeu de boules en bois. Siège social: mairie d'Aigrefeuille.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association d'éducation populaire de l'école Sainte-Thérèse de Châtenay.** But: organisation du fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse de Châtenay; engager les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles. Siège social: école catholique Sainte-Thérèse, à Châtenay.

22 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association d'éducation populaire de Loudet.** But: grouper les parents d'élèves de l'école libre de Loudet; assurer le fonctionnement matériel de ladite école. Siège social: école libre de Loudet.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Amicale des anciens et anciennes élèves de l'institution des sourds-muets d'Arras.** But: établir entre les membres des rapports sociaux et communautaires. Siège social: 10, rue des Augustines, Arras.

23 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves des écoles libres de Ducey.** But: soutenir la vie des écoles libres de Ducey (pour les garçons: école Saint-Joseph; pour les filles: établissement des Saints-Pères); assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: établissement des Saints-Pères, boulevard Emile-Dehousse, Ducey.

23 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association d'éducation populaire de Ducey.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres de Ducey (pour les garçons: école Saint-Joseph; pour les filles: établissement des Saints-Pères). Siège social: établissement des Saints-Pères, boulevard Emile-Dehousse, Ducey.

23 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association de parents d'élèves de l'institution Jehanne-d'Arc.** But: soutien de l'institution Jehanne-d'Arc et organisation de toutes œuvres scolaires ou péri et postscolaires. Siège social: 14, rue Jean-Jacques-Rousseau, Crépy-en-Valois.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association de parents d'élèves de l'établissement scolaire privé d'Igon.** But: soutenir utilement l'école; collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: chez M. Duger (Louis), Igon.

24 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons (Saint-Louis) de Briouze.** But: coopérer avec les directeurs et maîtres au fonctionnement matériel de l'école libre de garçons de Saint-Louis de Briouze et favoriser les relations entre les parents d'élèves et les directeurs et maîtres. Siège social: à l'école libre de garçons, rue de la Ferté-Macé, Briouze.

24 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Amicale Jeanne-d'Arc.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école Jeanne-d'Arc; recruter les directrices et maîtresses, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite, en conformité avec le statut des directeurs et maîtres de l'enseignement libre; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Boulbon.

25 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Association d'éducation populaire des écoles privées de Lezoux.** But: organisation par tous les moyens appropriés du fonctionnement matériel des écoles privées de Lezoux. Siège social: presbytère de Lezoux.

26 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Saint-Barthélemy.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école libre des garçons, bourg de Saint-Barthélemy.

26 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association d'éducation populaire des anciens prisonniers de guerre de Vannes.** But: formation morale et intellectuelle des A. P. G. par l'organisation de cours, conférences éducatives, pièces de théâtre, projections de films, prêts de livres, ainsi que l'organisation de colonies de vacances, promenades, excursions collectives. Siège social: hôtel de ville, Vannes.

26 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association d'éducation populaire de Montfort.** But: assurer la gestion matérielle et le fonctionnement de l'école libre. Siège social: école libre de Montfort.

26 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Sathonay-Camp.** But: faciliter, encourager la fréquentation scolaire et s'intéresser activement à toutes les œuvres scolaires, post et périscolaires intéressant l'école laïque. Siège social: école de garçons de Sathonay-Camp.

26 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. Fanfare de trompettes **La Nogentaise.** Modifications dans la composition du bureau et transfert du siège social du 5, rue de Mulhouse, Nogent-sur-Marne, à la mairie de Nogent-sur-Marne.

26 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens apprentis de l'école S. E. S. de Saint-Ouen.** But: établir des relations amicales; porter aide et assistance aux anciens apprentis, membres de l'association. Siège social: 9, quai de Seine, Saint-Ouen.

27 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association autonome des locataires du square Saint-Lambert (S. G. I. M.).** But: étude, organisation et défense en commun des intérêts de ses membres relativement à leur qualité de locataires. Siège social: 1, rue Léon-Séché, Paris.

29 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'institution du Parc.** But: soutien de l'Institution. Siège social: 370, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux.

29 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Jean de Juilley.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école libre Saint-Jean de Juilley.

29 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire du Bois-de-la-Roche.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école Saint-Joseph, le Bois-de-la-Roche.

29 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. L'Association catholique des Minières change son titre et devient **Association catholique des parents d'élèves de l'école libre des Minières.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables en vue d'une représentation valable de l'ensemble des parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et des autorités constituées. Siège social: école libre des Minières, commune de Payré.

29 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association d'éducation populaire des Vans.** But: assurer le fonctionnement des écoles libres catholiques des Vans. Siège social: école libre, les Vans.

29 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association des jardins ouvriers La Pescadoure** a décidé de transférer son siège social du 9, boulevard de Suisse, Toulouse, au 45, rue Roland-Garros, Toulouse, et de renouveler son bureau.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Seurin.** But: soutien de l'école. Siège social: 75, rue Lachassaigne, Bordeaux.

30 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves de l'institut Saint-Paul.** But: soutenir la vie de l'école, assurer la collaboration entre parents et maîtres et représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: 31, rue Amiral-Courbet, Cherbourg.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Coopérative scolaire du centre d'apprentissage de jeunes filles Reffye,** Tarbes. But: entr'aide. Siège social: centre d'apprentissage de jeunes filles Reffye, rue André-Brayer, Tarbes.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association école libre Sainte-Clotilde.** But: inscription et éducation des enfants d'âge scolaire. Siège social: école Sainte-Clotilde, Saint-Branchs.

30 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Société de chasse d'Hannogne-Saint-Rémy.** But: réserve de chasse, lutte contre le braconnage, lutte contre les nuisibles, conservation du gibier. Siège social: domicile du président de la société, Hannogne-Saint-Rémy.

30 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes,** Vichy. But: aide morale et matérielle à l'école. Siège social: 52, rue Jean-Jaurès, Vichy.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association d'éducation populaire de l'école libre du Mont-Calvaire.** But: gestion matérielle de l'école. Siège social: 106, boulevard Anatole-France, Châlons-sur-Marne.

30 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. La Société des vieux pensionnés change son titre, qui devient **Union des vieux pensionnés (C. G. T.-F. O.),** et transfère son siège social du café Mme veuve Gouillart, place Jean-Jaurès, Haillicourt, au café Terrage (Charles), rue du 1er-Mai, Haillicourt.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Office central des laboratoires cinématographiques.** But: faciliter à ses adhérents l'exercice matériel de leur industrie. Siège social: 76, rue de Prony, Paris.

31 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. Modifications aux statuts de l'**Association d'éducation populaire de Burzet.** Siège social: maison de l'école libre, Grand'Rue, Burzet.

31 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association amicale des anciens et anciennes élèves de Franleu.** But: resserrer les liens d'amitié entre les anciens élèves; organiser des séances récréatives et des manifestations sportives. Siège social: école des garçons, Franleu.

2 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves du cours Régina-Pacis.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 61, rue d'Antrain, Rennes.

2 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Cercle culturel de Senones.** But: intéresser toutes personnes aux choses artistiques et littéraires, par toutes manifestations s'y rapportant et par le moyen, notamment, de conférences, de séances de ciné-club et de concerts. Siège social: domicile du président, M. Bergeret (Jean), 9, place Clemenceau, Senones.

3 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association familiale d'éducation populaire d'Hornaing.** But: création, gestion et contrôle des écoles libres. Siège social: 29, rue Saint-Jean, Hornaing.

4 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association d'éducation populaire de l'école catholique Sainte-Philomène de Cellule.** But: gérer réellement et effectivement l'école et assurer son bon fonctionnement. Siège social: école catholique Sainte-Philomène, Cellule.

5 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Club sportif ouvrier.** But: pratique du football, du basket-ball et du volley-ball. Siège social: 34, rue Fabvier, Pont-à-Mousson.

5 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Finistère. **L'Etoile sportive féminine rospordinoise.** But: pratique du sport, de l'éducation physique et de la rythmique. Siège social: école privée des filles, place du Boulouard, Rosporden.

5 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association de chasse de la Roche-sur-Foron.** But: intensification de la production du gibier par la protection des nichées; repeuplement, élevage, destruction des nuisibles; répression du braconnage et exploitation rationnelle de la chasse; défense des propriétés et des récoltes. Siège social: hôtel de ville de la Roche-sur-Foron.

5 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association Jean-Maurice-Catroux.** But: œuvres sociales et charitables. Siège social: centre d'œuvres de la Salle-de-Vihiers.

5 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Le District de Beauce de football association change de titre et devient **District d'Eure-et-Loir de football.** Modifications aux statuts. Siège social: 9, rue Danièle-Casanova, Chartres.

5 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire d'Helléan.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école libre, Helléan.

6 novembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Club des assommés.** But: organiser des sorties familiales; initier les jeunes au sport de la pêche. Siège social: café Au Bon Vin, 54, rue Pierre-Sémard, Oullins.

6 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Fédération des associations rurales d'enseignement et d'éducation professionnels.** But: aider et défendre les associations adhérentes dans leur activité. Siège social: 25, boulevard de la Liberté, Rennes.

6 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Brioux.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire de l'enseignement privé. Siège social: prieuré Saint-Jean, à Brioux-sur-Boutonne.

6 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Marie du Dorat.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: école Sainte-Marie, le Dorat.

7 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Lantillac.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: patronage de Lantillac.

7 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association d'hygiène et de médecine du travail de la région yonnaise.** But: étudier toutes questions d'hygiène industrielle; veiller au maintien et à l'amélioration de la santé des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat; favoriser et, au besoin, créer toutes institutions et tous services d'études ou autres. Siège social: chambre de commerce, 19, rue Hoche, la Roche-sur-Yon.

7 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école Pensionnat Jeanne-d'Arc,** à Annecy. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 1, rue des Fondeurs-Paccard, Annecy.

7 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Cercle amical colombophile périgourdin.** But: organisation des concours; propagande et amélioration de la race des pigeons voyageurs. Siège social: Trélissac, bar des Lilas, avenue de Limoges, aux Mourilloux.

7 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Cartel jurassien d'action sociale et républicaine et de défense laïque.** But: grouper tous les républicains et assurer la défense de l'école laïque. Siège social: chez M. Renaud (Marcel), Condamine.

8 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Yacht-Club canaulais.** But: organiser des régates à voiles; encourager et développer le goût des exercices nautiques sur l'étang de Lacanau. Siège social: café Chaumier, à la Grande-Escoure, le Moutchic, commune de Lacanau.

8 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'institution Le Mirail.** But: soutien de l'institution et collaboration à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale. Siège social: 36, rue du Mirail, Bordeaux.

8 novembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Union féminine artistique internationale.** But: grouper dans le monde toutes les artistes femmes pratiquant un art, les aider et défendre leurs intérêts. Siège social: 137, boulevard du Télemly, Alger.

8 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Joseph-le-Château.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: rue des Pyramides, Pontivy.

9 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association des parents d'élèves de l'institution Montesquieu de Libourne.** But: soutien de l'école. Siège social: 27, rue Jules-Simon, Libourne.

9 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de Boussais.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien de l'école libre. Siège social: école libre de Boussais.

10 novembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Liesle.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de Liesle.

13 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association d'éducation populaire du quartier Saint-Jacques.** But: organisation et fonctionnement de l'école Saint-Joseph. Siège social: rue Joseph-Denis, Perpignan.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

3 septembre 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Lille le 6 novembre 1951.) **Association des volontaires tchécoslovaques en France** (section de Lille). But: assurer l'établissement et le développement des liens de fraternelle camaraderie d'armes entre ses membres et les camarades français. Siège social: café Labis, 1, rue du Ballon, Lille.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.